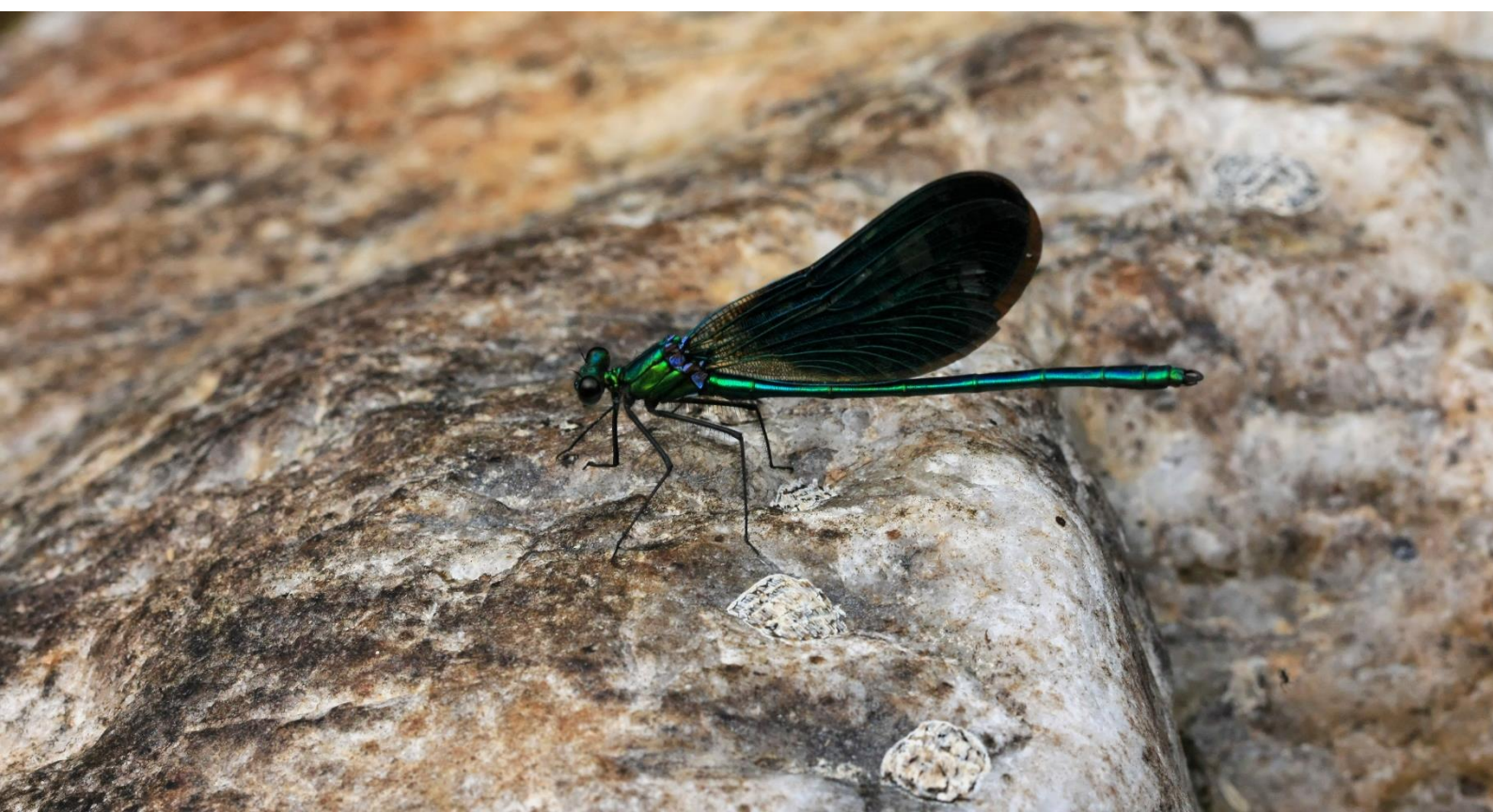




RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020





Le mot du Président



Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 restera gravée dans les mémoires de tous.

Face à la situation sanitaire inédite liée à la Covid-19, le SMBVA a répondu présent. En effet, les équipes terrain et administrative du syndicat ont permis une « continuité de service » et se sont rendues disponibles auprès de nos collectivités adhérentes et de nos administrés.

Cette année a également vu la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Le nombre de délégués est ainsi passé de 267 à 48 pour chacune de nos compétences.

De plus, dans le cadre de son programme d'actions prévisionnel, le SMBVA a continué à avancer sur ses projets.

Enfin, l'ambition de l'équipe politique renouvelée est de poursuivre les engagements et les orientations de la précédente équipe. La préservation et la restauration des milieux aquatiques doivent absolument passer par une communication et une présence sur le terrain renforcées.

Cet état d'esprit doit être la priorité de tous, et tel sera mon engagement.

Bien à vous,

Patrice BAILLET

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon



L'Armançon à Pacy-sur-Armançon (89)

✓ Profil du syndicat

p. 6

- Périmètre d'intervention
- Statuts
- Bilan financier
- Gouvernance
- Information – concertation
- Organisation et fonctionnement

✓ Instances de l'eau

p. 13

- Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)
- Lancement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
- Les avancées de la révision du SAGE

✓ GEMAPI

p. 15

- Valoriser les milieux naturels
 - Inventaire des milieux humides : bilan et constat
 - Actions en faveur des milieux humides
 - Appel à projets mares sur le bassin versant de l'Armançon
 - Le grand prix du génie écologique : projet multithématiques de Davrey
 - Exemples d'autres projets
- Gestion des risques
 - Réduction de la vulnérabilité aux inondations
 - Vers un PAPI à l'échelle du bassin de l'Yonne
 - Le ruissellement et l'érosion

✓ Eau : Qualité et quantité

p. 34

- Vers un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Serein-Armançon
- Démarches des bassins d'alimentation de captage

✓ Natura 2000

p. 37

- Rappel sur les sites Natura 2000
- Prise de l'animation Natura 2000 par le SMBVA
- Une démarche participative

✓ Au quotidien

p. 38

- Une équipe au service du territoire
- Services et conseils
- Sensibilisation : zoom sur les 1erS Récid'Eau de l'Armançon

Profil du Syndicat

↪ Périmètre d'intervention

Le Bassin versant de l'Armançon

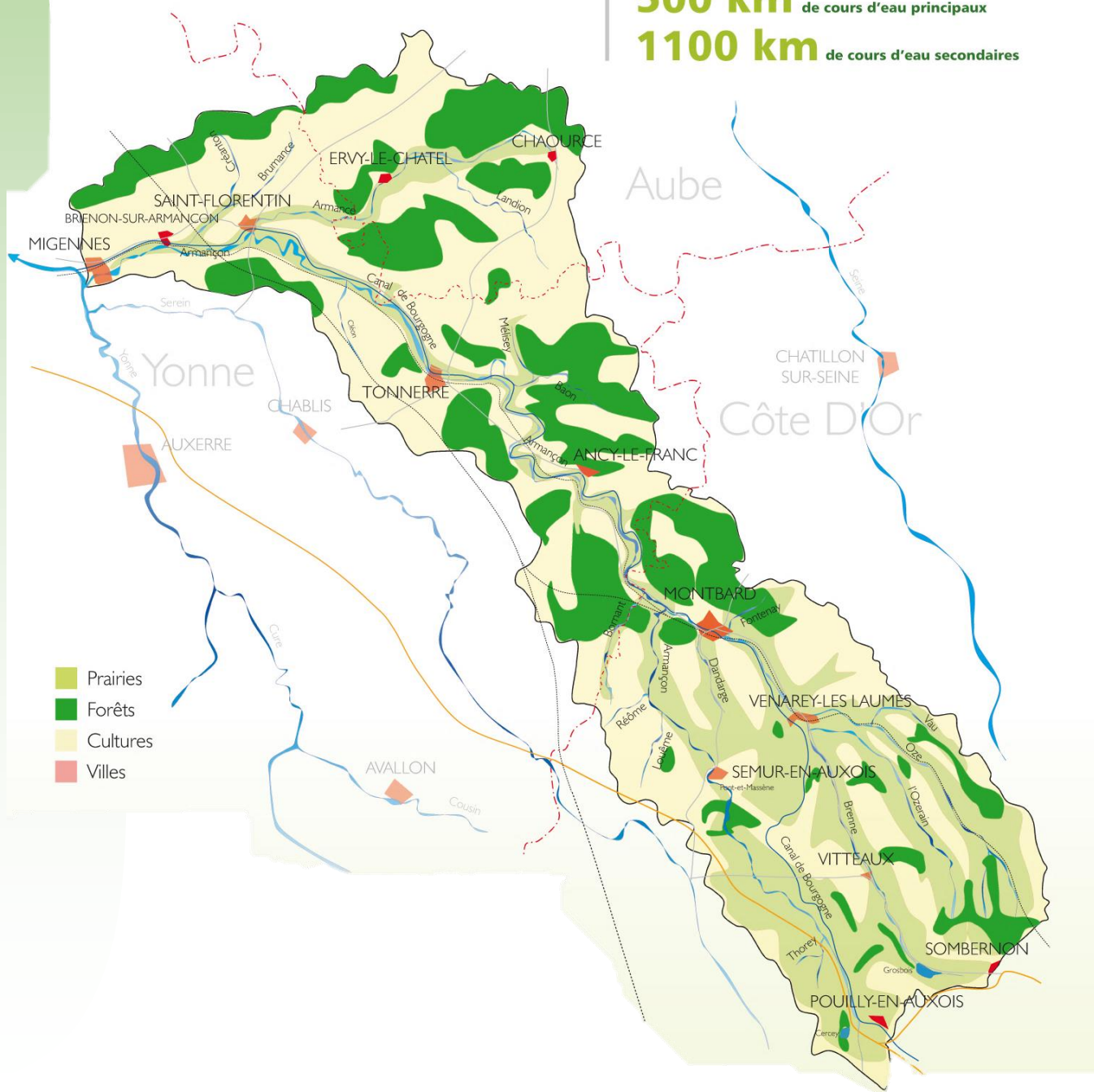
3100 km²

86 000 habitants

267 communes

500 km de cours d'eau principaux

1100 km de cours d'eau secondaires



Statuts

L'arrêté du 18 mai 2020 a modifié les statuts du SMBVA et notamment ses modalités de représentativité. Les intitulés de ses compétences ont été actualisés.

Compétences

1. GEMAPI

Le Syndicat a pour objet, en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et humides, et pour la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Armançon.

Le SMBVA exerce la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I du L211-7 du code de l'environnement, pour les collectivités adhérentes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce cadre, le SMBVA peut se porter maître d'ouvrage de toute étude, tous travaux, tout aménagement, toute opération de gestion, toute opération foncière, relatifs aux milieux aquatiques et humides pour ses collectivités adhérentes dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation nationale et le SAGE de l'Armançon.

L'élaboration, puis l'animation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations peuvent être portées par le SMBVA de manière accessoire à l'exercice de la GEMAPI.

2. Autres compétences

Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Armançon (alinéa 12 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement)

Le SMBVA est chargé du suivi et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Armançon, à savoir notamment :

- Suivi et évaluation des actions du SAGE ;
- Secrétariat et animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- Révision et actualisation du SAGE.

Le SMBVA exerce l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Armançon dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Impulser et coordonner les actions, s'assurer de la cohérence et de l'homogénéité des actions mises en œuvre,
- Assister les maîtres d'ouvrage pour le montage et la réalisation de leurs projets,
- Evaluer les actions engagées par le syndicat et les maîtres d'ouvrages sur le bassin.

Il est chargé de la sensibilisation, l'information et la communication dans le domaine de l'eau, à l'échelle du bassin versant.

Il peut animer des outils contractuels territoriaux (type Contrat de territoire Eau et Climat de l'Agence de l'eau) à l'échelle du bassin versant :

- Elaboration des programmes en collaboration avec les partenaires et les acteurs du territoire ;
- Animation des programmes ;
- Suivi et évaluation des programmes.

Bilan financier

L'état des dépenses et recettes 2020 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon est le suivant :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		195 482.09		35 819.88		231 301.97
Opérations de l'exercice	1 616 188.87	1 618 145.82	66 353.88	47 690.50	1 682 542.75	1 665 836.32
TOTAUX	1 616 188.87	1 813 627.91	66 353.88	83 510.38	1 682 542.75	1 897 138.29
Résultat de clôture		197 439.04		17 156.50		214 595.54

Gouvernance

De nouvelles modalités de représentativité au SMBVA ont été définies par l'arrêté interpréfectoral du 18 mai 2020.

Ainsi, les EPCI-FP ont désigné leurs représentants aux collèges GEMAPI et Animation et proposé parmi eux ceux qu'ils souhaitent voir intégrer le comité syndical, conformément au nombre de sièges qui leur a été attribué.

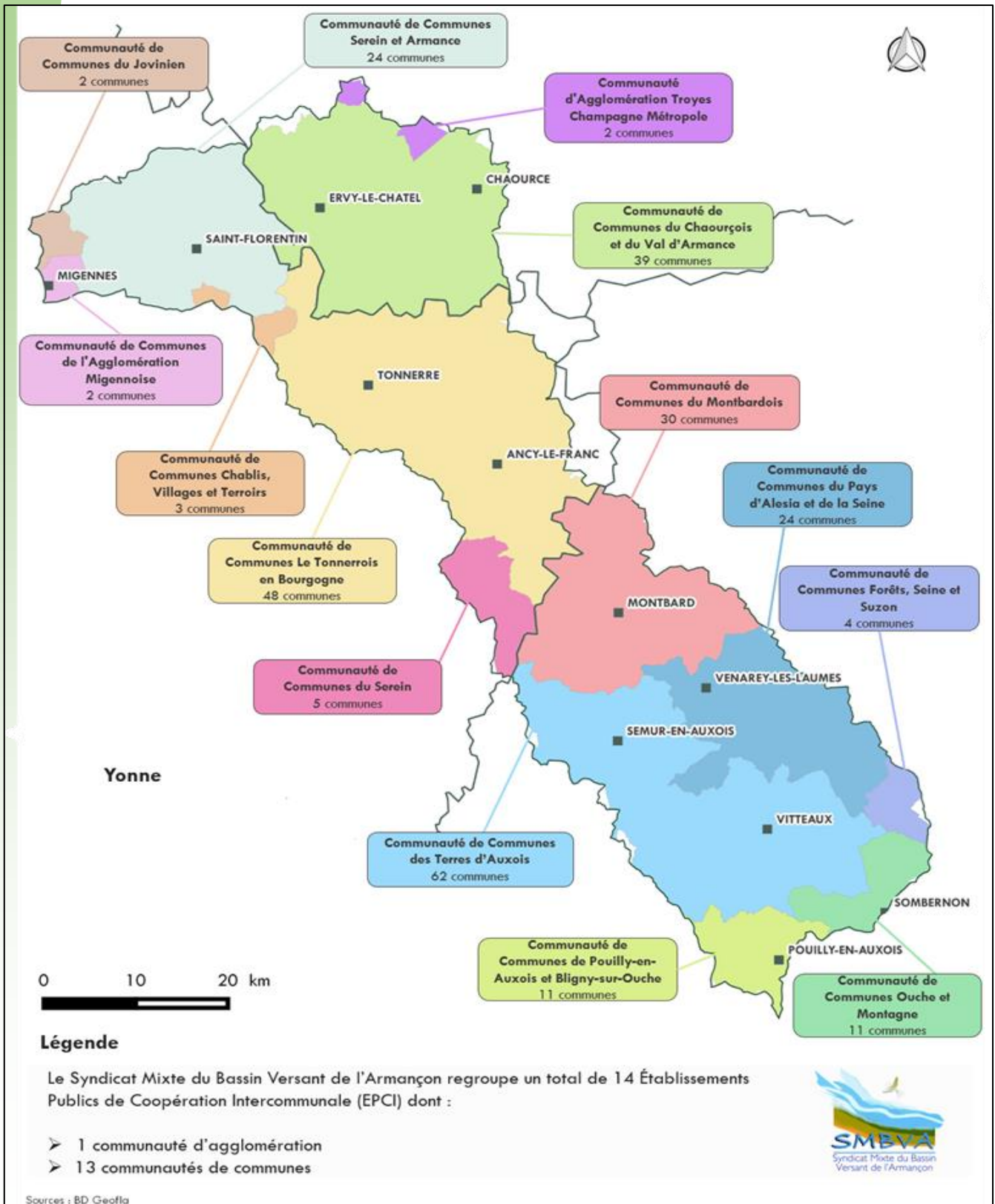
Les 25 communes membres du SMBVA au titre de la compétence animation ont également désigné leurs représentants au collège Animation. Une réunion de concertation a eu lieu avec ces 25 communes en septembre 2020 afin qu'elles proposent une liste de représentants au Comité Syndical.

Les élections se sont déroulées en deux temps pour former la nouvelle gouvernance du syndicat :

- Le 7 octobre 2020 : réunion des collèges GEMAPI et Animation avec la désignation des délégués du Comité Syndical ;
- Le 16 octobre 2020 : élections du président, des vice-présidents et autres membres du bureau.

Ainsi, **M. Patrice BAILLET, délégué de la CCSA, a succédé à M. Eric COQUILLE à la présidence du SMBVA.**

Carte des EPCI-FP adhérents au SMBVA

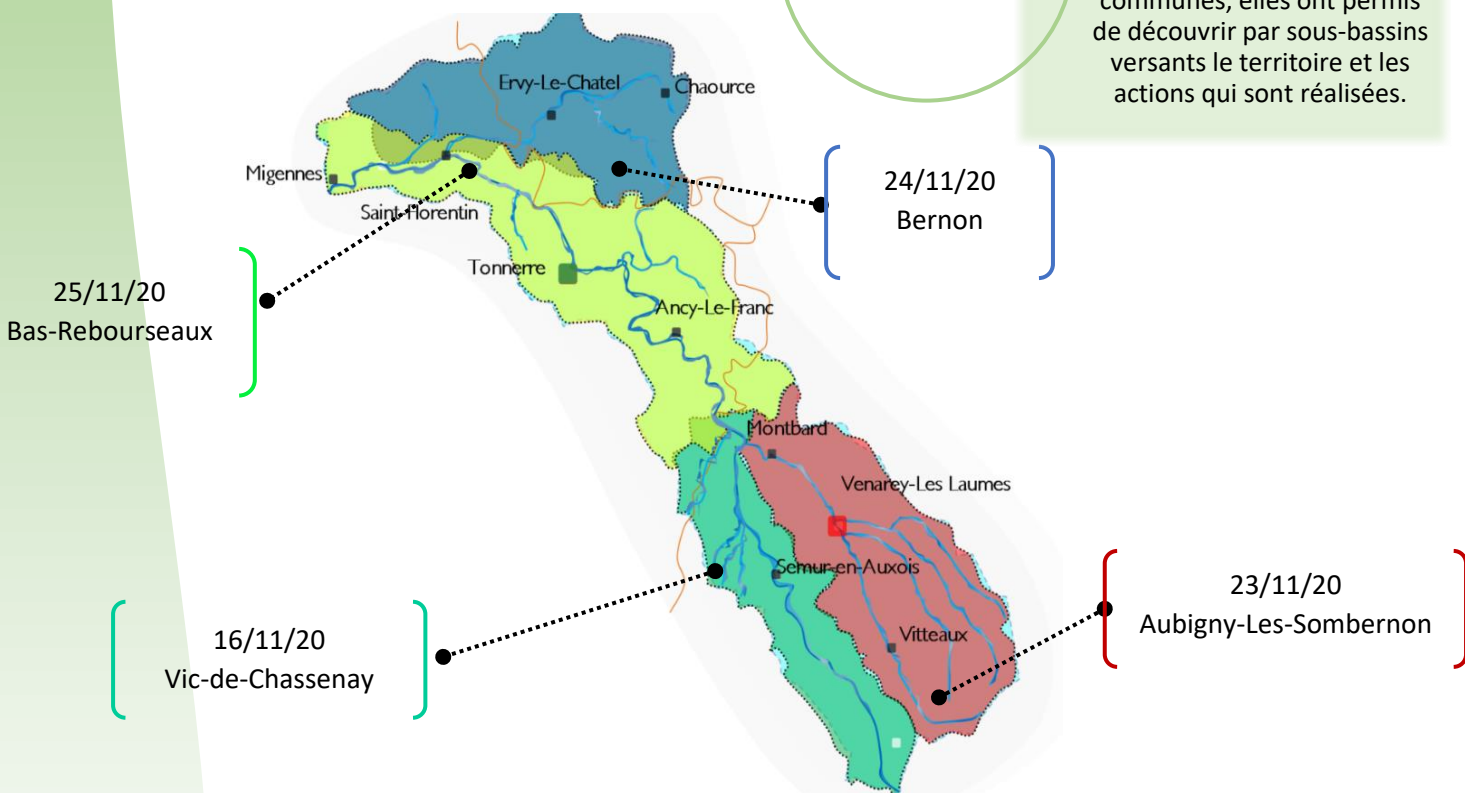


Information - Concertation

4 commissions de secteur, regroupant les délégués et maires par sous-bassin versant, ont été organisées sur le territoire, de manière à maintenir un lien fort avec les communes, actrices fondamentales dans la mise en œuvre des projets. En raison du contexte sanitaire, ces réunions ont eu lieu sur le terrain.

Commissions de secteur

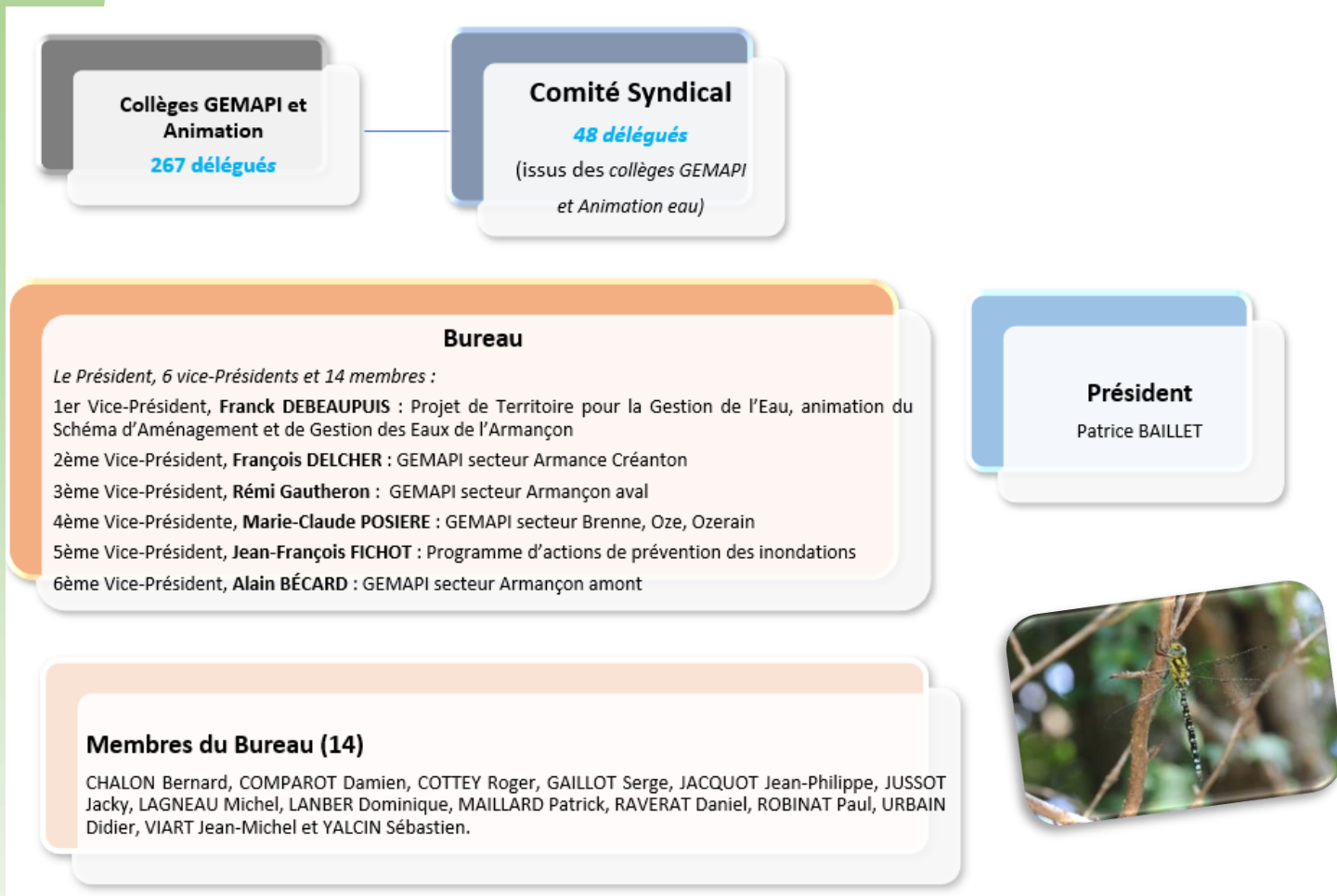
Réunissant les délégués des collèges, les présidents des EPCI et les maires des communes, elles ont permis de découvrir par sous-bassins versants le territoire et les actions qui sont réalisées.



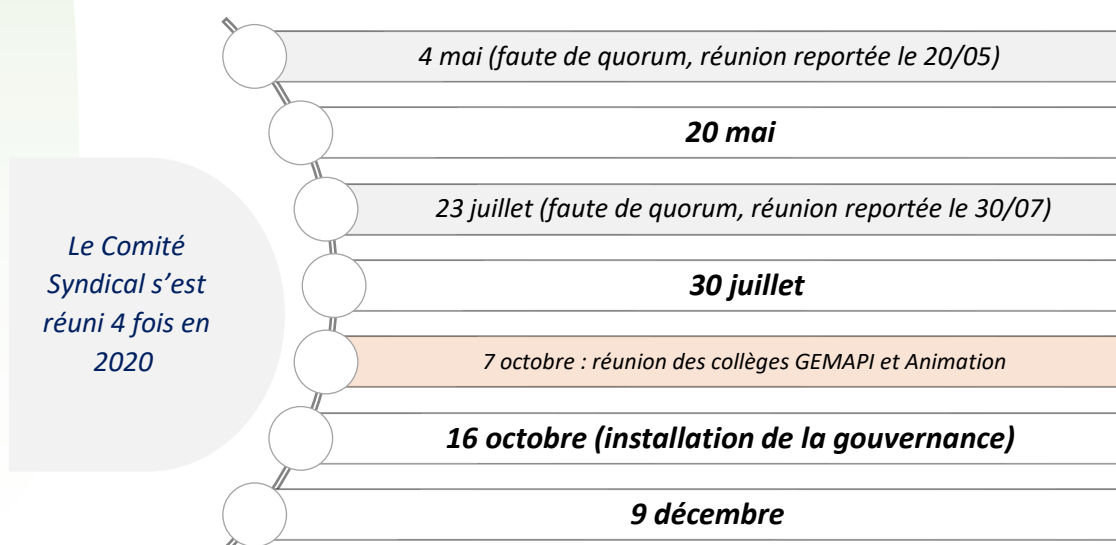
Commission Armançon aval - Erosion de Jaulges (89)

Organisation et fonctionnement

Le syndicat est présidé par M. Patrice BAILLET. Six vice-présidents travaillent à ses côtés sur les missions suivantes :



Ce nouveau Bureau s'est réuni le 29 octobre 2020.





41
délibérations
adoptées



Comités	20/05	30/07	16/10	9/12
Décisions marquantes	<p>Vote du Budget Supplémentaire 2020</p> <p>Comptes administratif et de gestion 2019</p> <p>Affectation des résultats 2019</p> <p>Rapport d'activité 2019</p>	<p>Réunion du Comité Syndical en procédure dématérialisée</p> <p>Instauration de la prime Covid 19</p>	<p><u>Élections</u></p> <p>Président</p> <p>Vice-Présidents</p> <p>Bureau Syndical</p> <p>Elaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau Serein et Armançon</p>	<p>Partenariat éducatif Récid'Eau de l'Armançon 2021</p> <p>Finalisation révision du SAGE</p> <p>DOB 2021</p> <p>Election complémentaire du Bureau</p>

« 2020 restera une année très difficile marquée par la crise sanitaire. Malgré ces difficultés exceptionnelles, les agents du SMBVA ont assuré leurs missions sur le terrain ou au bureau. Par ailleurs, la réunion des collègues GEMAPI et Animation a permis d'élire les 48 élus qui forment désormais notre Comité Syndical.

Djamila BOUFELAH, secrétaire/communication



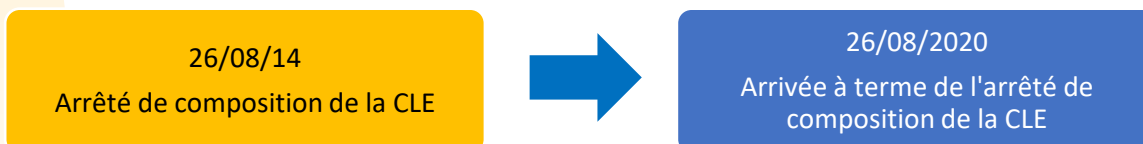
Instances de l'Eau

↳ La Commission Locale de l'Eau (CLE)

- Une activité contrastée



- Le renouvellement de la composition de la CLE

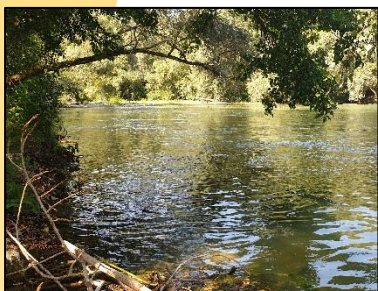


Une des principales modifications à apporter et souhaitée par la CLE a consisté en l'intégration des communautés de communes et communautés d'agglomération. Leur intégration au sein de la CLE visait ainsi une meilleure appropriation du SAGE par le territoire et une meilleure coordination notamment sur la thématique de l'urbanisme.

Ci-dessous, d'autres modifications ont été proposées :

- Simplification de la représentation des Conseils Régionaux,
- Ajout du Syndicat des Eaux du Tonnerrois,
- Représentations des communautés de communes et communautés d'Agglomération
- Ajout de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aube,
- Harmonisation de la représentation du monde agricole,
- Ajout du Conservatoire d'Espaces Naturels,
- Simplification de la représentation par les Préfets,
- Ajout de l'Agence Régionale de Santé.

↳ Lancement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau



Le PTGE a été mentionné pour la première fois lors du Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 17 décembre 2019 et a suscité un vif intérêt auprès des syndicats d'eau potable fortement impactés par les sécheresses successives de ces dernières années.

Les PTGE sont directement liés au SAGE, comme l'indique l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 : « *Le PTGE doit donc être construit en cohérence avec les orientations fondamentales et les objectifs sur SDAGE, et avec les objectifs généraux et dispositions du SAGE lorsqu'un SAGE existe sur le périmètre couvert par le PTGE. [...] La démarche du PTGE est indépendante du calendrier du SAGE. Il est néanmoins recommandé d'engager la démarche de PTGE en même temps que la révision du SAGE.* »

Ce projet a par la suite été validé en plénière de CLE le 14 février 2020.

Afin de lancer le PTGE Serein-Armançon, différentes réunions se sont tenues, en lien avec l'animation du SAGE et la démarche de révision. Ces réunions ont permis de préciser le périmètre, le portage et d'élaborer un cahier des charges pour l'étude.

↳ Les avancées de la révision du SAGE

En raison du calendrier électoral, du renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau ainsi que de la crise sanitaire, aucune réunion de travail concernant la révision du SAGE n'a pu se tenir en 2020. Toutefois, un travail a été mené en interne durant toute l'année pour préparer la suite de la procédure de révision et les dossiers à présenter à la Commission Locale de l'Eau en 2021.

Élaboration d'un scénario tendanciel

- Apprécier l'évolution des enjeux dans le temps
- Définir les principales tendances

L'évaluation du potentiel hydroélectrique

Recherche bibliographique sur le volet juridique du SAGE

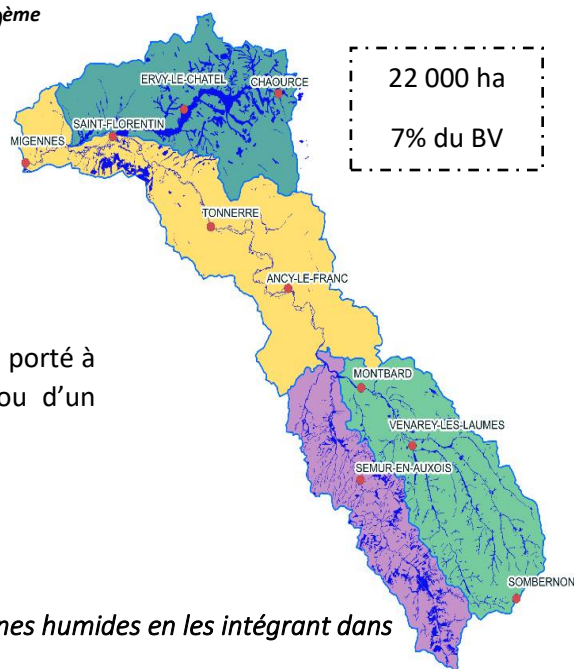
↳ Valoriser les milieux naturels

- Une cartographie des milieux humides à l'échelle 1/10 000^{ème}

Rappel : L'inventaire des milieux humides du bassin versant de l'Armançon existe.

Cette cartographie, loin d'être exhaustive, permet d'avoir un aperçu général des milieux humides sur le bassin versant. Elle est mise à jour au besoin et pourra être complétée et/ou ajustée sur signalement validé par une expertise de notre animateur zone humide.

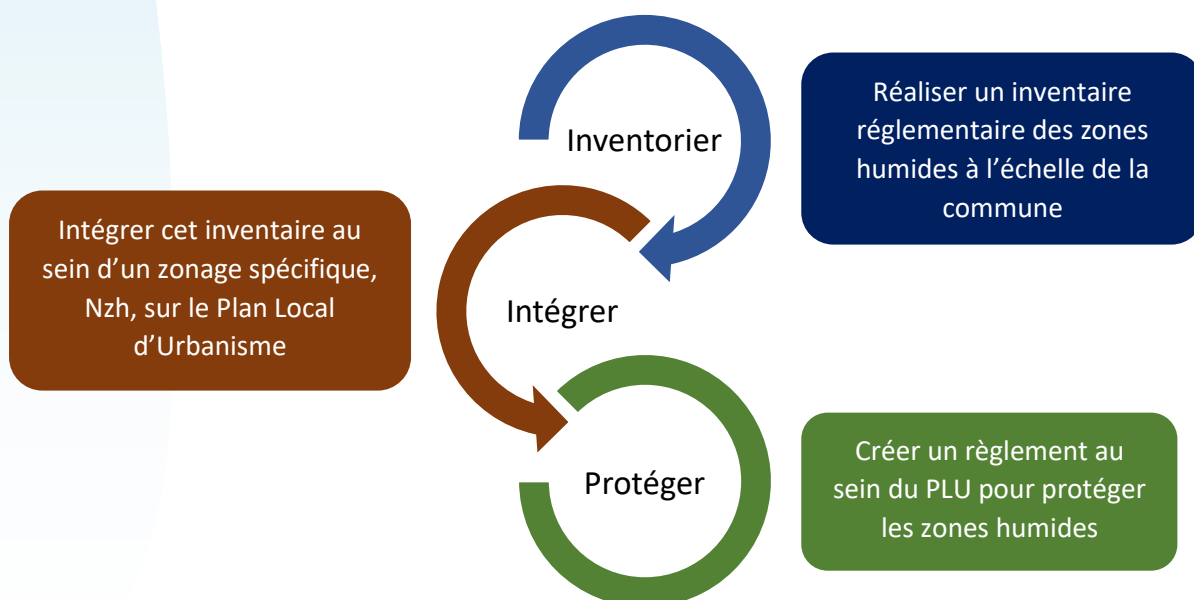
L'ensemble du bassin versant de l'Armançon est maintenant couvert. Ce porté à connaissance permet d'apprécier le caractère humide d'un terrain ou d'un secteur et est consultable librement.



- Actions en faveur des milieux humides

Le SMBVA en appui de la Commune de Venizy pour la protection de ses zones humides en les intégrant dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Commune de Venizy a souhaité protéger les zones humides de son territoire. Initié en 2019, avec l'appui de l'équipe du SMBVA, l'inventaire des zones humides à l'échelle réglementaire a pu être finalisé en 2020 par le bureau d'études SEGI en charge de ce travail. Cet inventaire sera intégré lors d'une révision prochaine du PLU de la commune. Il permettra entre autre de préserver durablement et efficacement ces milieux en régression.



Comme pour la Commune de Venizy, le SMBVA est à disposition des collectivités de son territoire pour conduire des opérations similaires.

- **Appel à projets mares sur le bassin versant de l'Armançon**

Les mares sont des milieux naturels semi-aquatiques emblématiques des paysages de nos territoires. Ces milieux, principalement d'origine artificielle, rendent de nombreux services et usages dont :

- Réservoir de biodiversité ;
- Abreuvement du bétail ;
- Paysage, tourisme vert ;
- Epuration des eaux et limitation des pollutions ;
- Réserve d'eau pour incendie, etc.

C'est notamment pour cette raison que le SMBVA sollicite les acteurs de son territoire pour préserver et/ou recréer ces petits milieux qui tendent à disparaître avec la perte de leur usage originel.

Dans ce cadre, le SMBVA a décidé de lancer des appels à projet par sous-bassins versants auprès des collectivités et des propriétaires privés du bassin versant de l'Armançon.

APPEL À PROJETS
Création et Restauration de mares

La mare, un milieu riche ...
Une mare désigne une étendue d'eau stagnante, assez peu profonde. Cette petite hauteur d'eau permet aux rayons du soleil d'en éclairer le fond, ce qui favorise l'enracinement de plantes. Contrairement à un étang, le niveau d'eau n'est pas constant, aussi une mare peut-elle être asséchée une bonne partie de l'année.

.. aux multiples visages...
Il existe une multitude de mares très différentes les unes des autres. Qu'elles soient artificielles ou naturelles, elles rendent de nombreux services à l'Homme :

- réservoir de biodiversité,
- abreuvoir pour le bétail,
- épuration des eaux et limitation des pollutions,
- réserves d'eau (incendie),
- paysage, tourisme vert ...

... mais menacée d'extinction
Qu'elles soient artificielles ou naturelles, grandes ou petites, temporaires ou non, depuis le début du 20^{ème} siècle, 50 à 90% d'entre elles auraient disparu en France. Les causes de ce phénomène sont multiples (assèchement, comblement...) : c'est pourquoi il est urgent d'agir...

Entre 1970 et 2012
les populations de reptiles, amphibiens, poissons, oiseaux et mammifères ont diminué de **58%**

Ainsi, sur les secteurs **Armançon aval** et **Brenne-Oze-Ozerain**, l'appel à projet a notamment permis de planifier la **création/restauration d'une vingtaine de mares**. Cette opération globale s'élève à environ 150 000 € représentant autant de créations que de restaurations.

Face à l'augmentation des demandes sur le territoire, cette initiative est appelée à être **reproduite les prochaines années, sur l'intégralité du bassin versant**.

Quelques illustrations de ces projets en cours ou finalisés :



Restauration du ru de Baon à Saint-Martin-sur-Armançon



Création de mares à Perrigny-sur-Armançon

La thématique zones humides est systématiquement abordée dans les projets du SMBVA. De plus, le SMBVA peut réaliser des diagnostics pour confirmer/infirmier le caractère humide d'un terrain, pour le compte d'une commune notamment.

Kyrian MEDJKAL, animateur zones humides



Le grand prix du génie écologique : projet multi-thématiques de Davrey

Le **génie écologique** se définit par la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la **résilience des écosystèmes**. Par son champ d'actions, il s'applique à de nombreuses problématiques de conservation, gestion ou **restauration de la biodiversité et des services écosystémiques** par conséquent contribue fortement aux

L'objectif de ce Prix, porté par A-IGÉco et le Centre de ressources génie écologique de l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec le ministère de la Transition écologique (MTE), est de valoriser des projets de génie écologique exemplaires, de démontrer collectivement que le génie écologique peut répondre à de nombreux enjeux opérationnels dans les territoires, et d'essaimer des bonnes pratiques en faveur de la reconquête de la biodiversité.

- 1 - la Platière
- 2 - l'Armançe
- 3 - le Landion
- 4 - les mares
- 5 - les Frayères
- 6 - les observatoires
- 7- les chemins



SCHE D'OBSERVATION DE LA NATURE SUR LA COMMUNE DE DAVREY



Ce prix récompense l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets lauréats : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, fournisseurs, organismes de recherche, associations.

Davrey : Lauréat du : « **GRAND PRIX DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE 2020** »

« Ce programme a été récompensé pour l'exemplarité de la démarche menée sur l'ensemble du projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation. L'approche est globale, intègre le contexte socio-économique et une attention est portée sur l'écoconception des matériaux et sur les impacts secondaires des travaux. Un dispositif complet de suivi permettra d'en évaluer l'efficacité. Cette démarche, si elle est ici appliquée à un projet d'envergure (100 hectares) paraît transposable à toute échelle de projet. » Sébastien GALLET-Président de l'A-IGÉco et Delphine JUNG- chargée de mission génie écologique- OFB

Une **INAUGURATION** des travaux réussie !

Le 13 mars 2020 les travaux de Davrey ont été inaugurés. Cette cérémonie, qui a réuni plus de 60 invités, dont Mme BAZIN-MALGRAS, Députée de l'Aube, a été l'occasion de signer la convention partenariale pour la gestion du site.

Ce document permet de pérenniser la gestion du site pour **les 20 prochaines années !**



Communauté de Communes
**Chaourçois
Val d'Armançe**



L'ÉQUIPE GEMAPI et LES ACTIONS



Réfèrent technique :

Vincent GOVIN

03 86 55 40 09

07 89 99 52 43

vincent.govin@bassin-armancon.fr



Animateur zone humide :

Kyrian MEDJKAL

03 86 55 40 05

06 40 06 79 04

anim.zh@bassin-armancon.fr



Animatrice agriculture résiliente :

Mélanie DE WAELE

03 86 55 40 03

06 81 03 29 56

anim.agri@bassin-armancon.fr



Animateur hydraulique douce :

Edouard BENOIT

03 86 55 40 04

06 42 41 86 80

edouard.benoit@bassin-armancon.fr

L'ensemble de ces agents a contribué via leur spécialité thématique à mettre en œuvre le programme d'action sur tout le territoire et cette participation est effective dans les 4 tableaux par secteurs ci-après.



Stagiaire

Louison ROGER

Diagnostic Brumance

+ étude Armance



Stagiaire

Océane ALLOUIS

Diagnostic Ru de Cernant

Secteur Armançon aval

Kélian LAGREVE

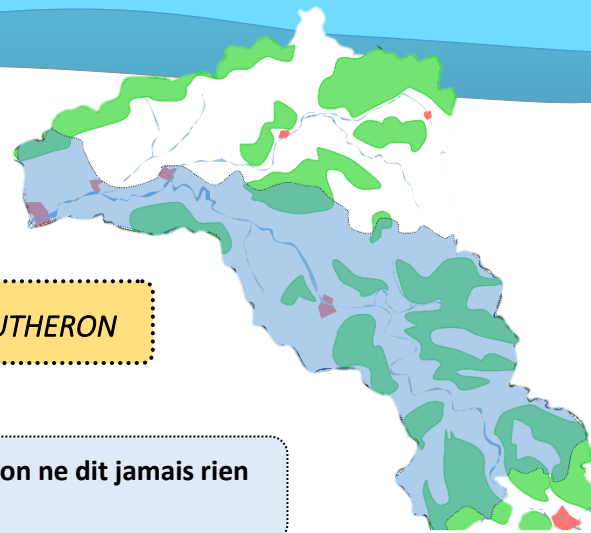
06 08 57 74 09

kelian.lagreve@bassin-armancon.fr



VP : Rémi GAUTHERON

“On dit d'une rivière emportant tout qu'elle est violente, mais on ne dit jamais rien de la violence des digues qui l'enserrent.”



opérations	type d'opération	Mise en œuvre 2020
Arasement ouvrage Armançon moulin de Fulvy	RCE-lo + RM-R1	animation laissée de côté
Arasement ouvrage Armançon moulin de Lézennes	RCE-lo + RM-R1	animation laissée de côté
Hydraulique douce (Mont Saint Sulpice)	HD + R-ZH	animation + DCE +DLE ok
Restauration ru Migennes (Migennes)	RCE-lo + RM-R1 + R-ZH	ok animation + DLE
épis/érosion Jaulges	Am-litmin	animation compliquée
Création ZH Germigny	R-ZH	animation laissée de côté
Restauration ru de Vézennes	RM-R1 + Am-litmin + R-ZH	animation foncière continue élargie
Reconnexion méandre Armançon Saint Vinnemer	RCE-la + RM-R1	animation compliquée laissée de côté
Aménagement anciennes gravières Jaulges	RCE-la + R-ZH	animation auprès CCFlorentinois en vue acquisition
Restauration ru de Baon Natura 2000 (Tanlay Baon)	RM-R1 + R-ZH	animation foncière + esquisse
appel à projet mares secteur Aav	R-ZH	animation effective + PRO
Reconnexion frayères noue paquin (Chéu)	RCE-la + R-ZH	travaux début année
Restauration ru de Baon Saint Martin	RCE-lo + Am-litmin	travaux courant année
Restauration ru de Baon Commissey	RCE-lo + Am-litmin	travaux courant année
Diagnostic hydromorpho PCE ru de saint Jean	RCE-lo + Diag	diagnostic effectué
Arasement ouvrage Armançon Bas-Rebourseaux	RCE-lo + RCE-la + R-ZH + RM-R1	travaux courant année
Etude dynamique Armançon + milieux annexes Florentinois	RCE-la + R-ZH + RM-R1	étude de suivi mise en œuvre avec partenaires
Mesure accompagnement arasement ouvrage Perrigny	RCE-lo + R-ZH	travaux mares réalisés
Création frayère Jaulges	RCE-la + R-ZH	travaux début d'année

Secteur Armançon amont

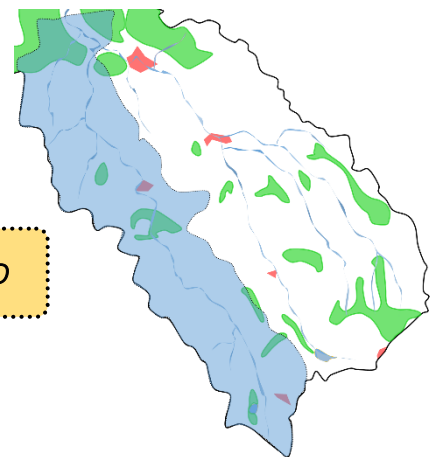


Chris CUENIN

06 28 29 75 25

chris.cuenin@bassin-armancon.fr

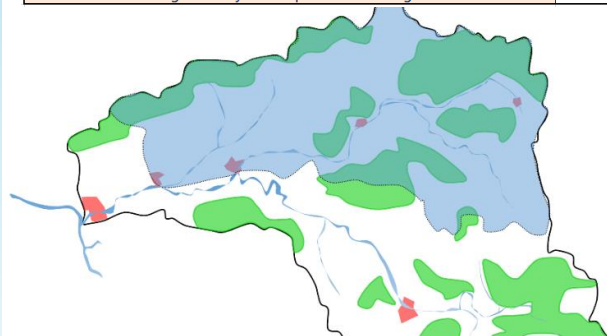
VP : Alain BECARD



opérations	type d'opération	Mise en œuvre 2020
Arasement ouvrage Armançon Genay	RCE-lo + Am-litmin	animation continue régulière avec propr mais difficultés acceptation locale
Restauration ru près prunelle (Genay)	RM-R1	animation pour accord éleveur
Restauration ru de Cernois (Vic de Chassenay)	RM-R1	validation propriétaire/exploitant, DLE déposé en cours d'instruction
Restauration ru amont Villaines les Prévostes	RM-R1	animation exploitant et propriétaire
Arasement ouvrage Armançon Senailly	RCE-lo	animation régulière avec propriétaire, commune et usagers (agri) en relais avec DDT
Transformation étang en ZH + restauration ruisseau de Flée	RCE-lo + R-ZH	animation laissée de côté
Création mares Clamerey	R-ZH	animation aboutie non formalisée par convention, DIG prête à être déposée
Aménagement Saussiotte amont Semur en Auxois	R-ZH + HD	animation commune et lycée barotte
Restauration Armançon moulin de Montigny sur Armançon	RCE-lo + RM-R1 + R-ZH	animation laissée de côté
Restauration ru +ZH (Brau)	R-ZH + RM-R1	animation réduite exploitant
Aménagement lit mineur ru de Quinicy le V	RM-R2	projet en attente : complexité technique
diagnostic hydromorpho petit cours d'eau : ru de Cernant	RM + ZH	étude réalisée par stagiaire avec appui technicien

Secteur Armance et Créanton

opérations	type d'opération	Mise en œuvre 2020
Restauration Créanton amont Venizy	RCE-lo + RM-R1	DLE + DCE + acquisitions commune grosses difficultés police de l'eau DLE
Restauration Créanton Chailley	RCE-lo + RM-R1	animation continue mais accord verbal indus fin 2020
Restauration Créanton aval Pommerat (Venizy)	RM-R1	élargissement + esquisse
Restauration ru du saussou moulin blanc (Auxon)	RCE-lo + RM-R1 + R-ZH	animation nouveau propriétaires fin d'année : PRO, DCE, DLE
Arasement ouvrage lavoir Boutois (Soumaintrain)	RCE-lo	en attente
Restauration méandres Armance Beugnon	RCE-la + RM-R1 + R-ZH	décalage travaux 2021 : entreprise + météo
Restauration méandres Palluau Les Loges Margueron	RM-R1 + R-ZH	redéfinition + large, élargissement projet
Restauration ru des parts (Beugnon)	RM-R1	en attente prog interne
Restauration Armance Chaource	RCE-lo + RM-R1	animation en attente
Aménagement foncier Chaource	R-ZH + HD	intégration grpe travail
restauration 2 méandres (Davrey)	RM-R1	décalage 2021 cause re-procédure
RCE Créanton aval (4OH)	RCE-lo	en attente prog interne
Restauration Landion (Chesley Etourvy)	RCE-lo + RM-R1	animation formalisée, PRO, DLE
restauration Armance Florentinois (fossé cailloux)	RM-R1	accord politique : diag
étude filière Chaource/Soumaintrain	transv	animation stratégique prospective
mare Racines	ZH	animation, esquisse
restauration ru de Lasson moulin bas Lasson	RM-R1	animation + esquisse
Arasement ouvrage ru de Bernon moulin aval Bernon	RCE-lo + RM-R1 + R-ZH	DCE + travaux fin d'année
Aménagement lit mineur ru de Bernon traversée Bernon	Am-litmin	travaux début année
Arasement ouvrage Landion moulin aval Etourvy	RCE-lo	travaux début année
Arasement clapet Armance Davrey	RCE-lo + RM-R1 + R-ZH	travaux début année
Arasement 5 ouvrages Armance Landion Davrey + ZH	RCE-lo + RM-R1 + R-ZH	finitions réalisées en partie
Etude drainages en forêt	HD + R-ZH	étude réalisée
étude ZH urba Venizy	ZH	assistance Venizy : inventaire réalisé
étude tracé basse vallée Armance	R-ZH + RM-R1 + inond	étude réalisée par stagiaire avec appui technicien
diagnostic hydromorphe PCE Trémagne	RM + ZH	étude réalisée par stagiaire avec appui technicien



Matthias ALLOUX

06 40 08 57 54

matthias.alloux@bassin-armancon.fr

VP : François DELCHER

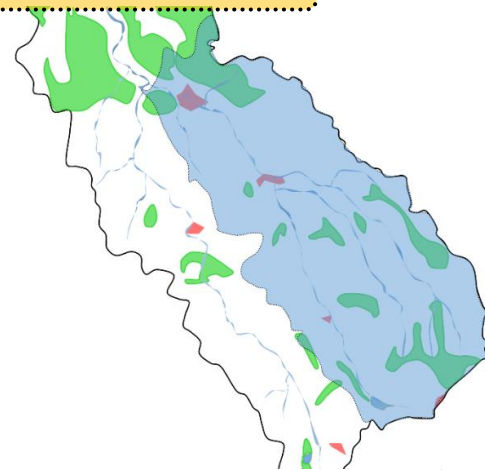
Secteur Brenne Oze et Ozerain

Guilhem MONSAINGEON

06 42 47 74 50

guilhem.monsaingeon@bassin-armancon.fr

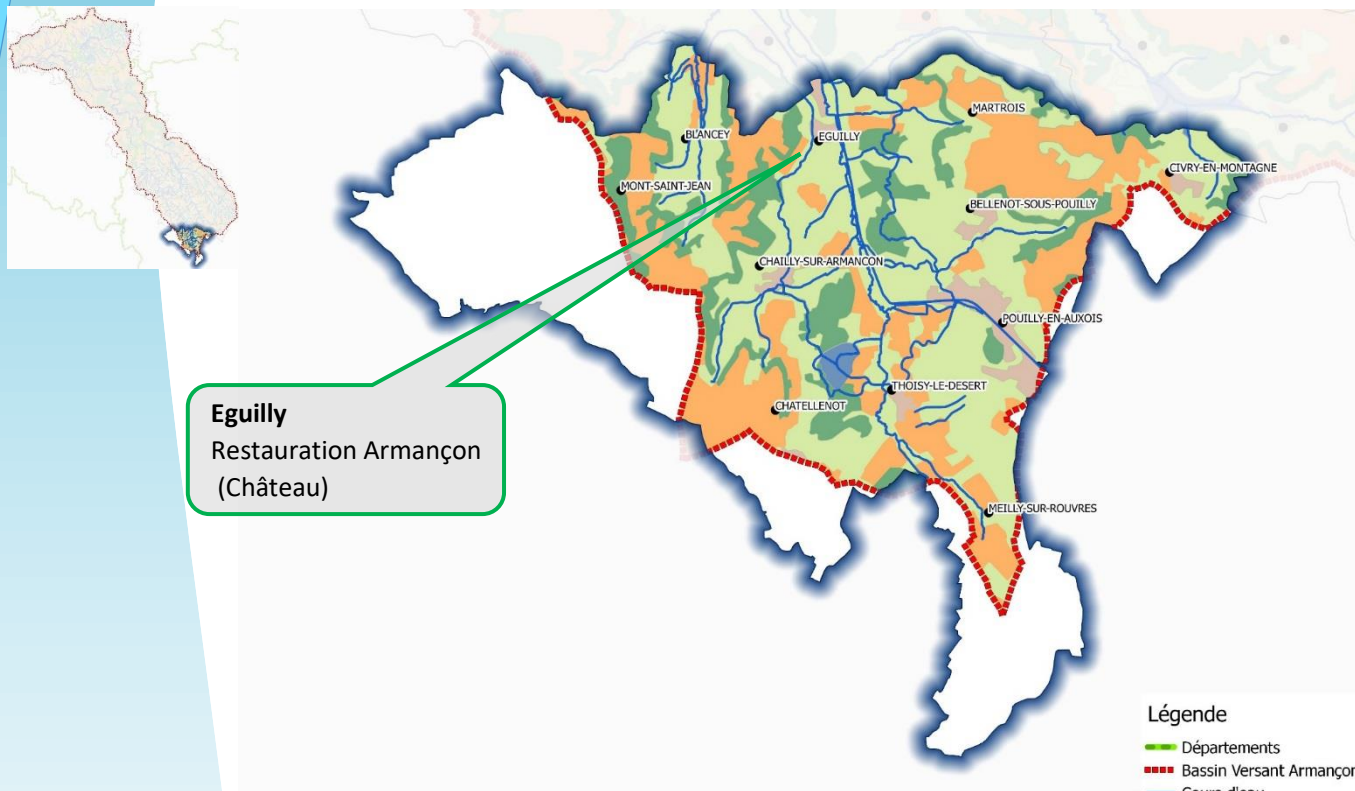
VP : Marie-Claude POSIERE



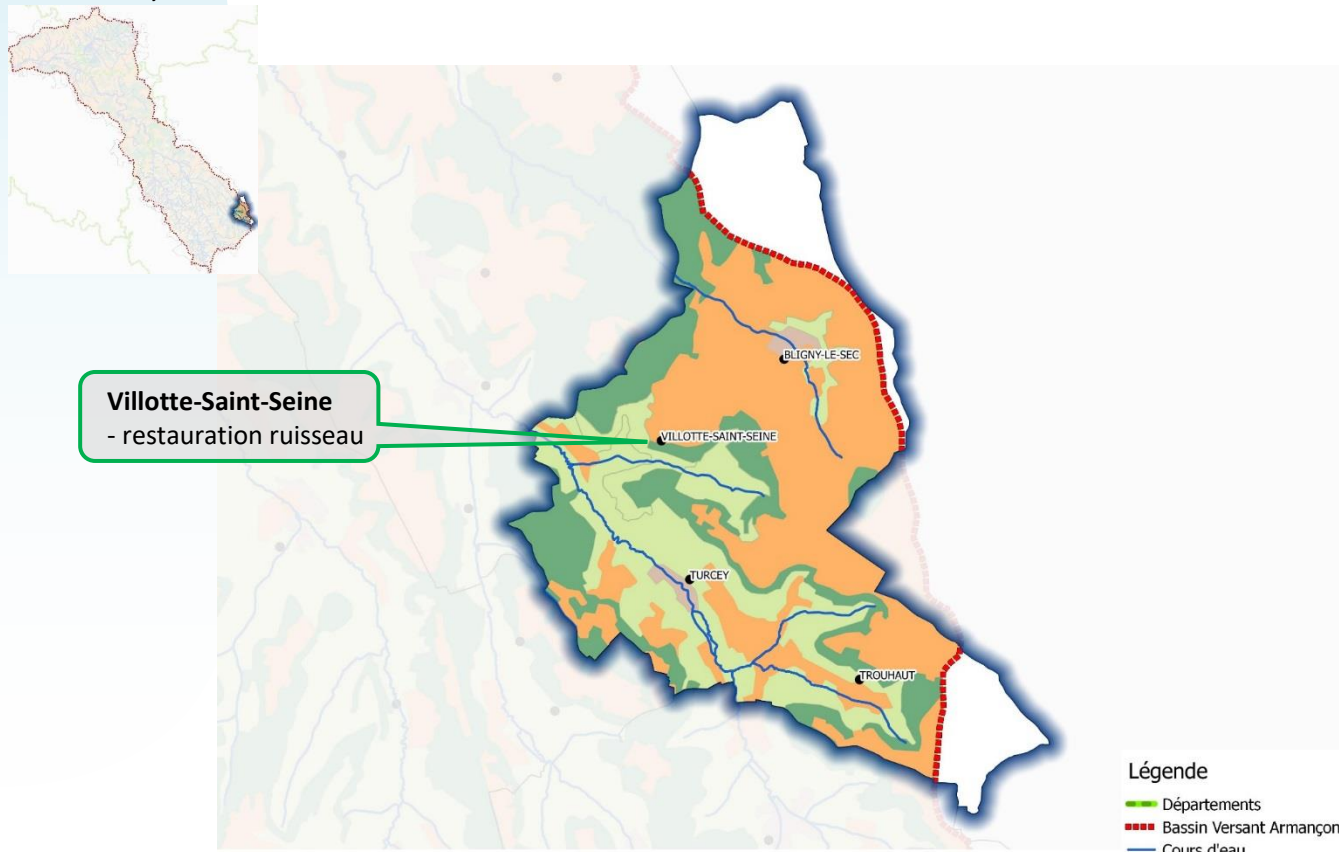
opérations	type d'opération	Mise en œuvre 2020
Arasement ouvrage Oze moulin Mansier (Venarey les Laumes)	RCE-lo	animation continue accord propr avec appui DDT
Création méandre Brenne et Frayère Nid à la Caille (Venarey les Laumes)	RM-R2	animation en attente projet de compensation VLL Vallourec
Création épis Brenne Nid à la Caille (Venarey les Laumes)	RCE-la + R-ZH + RM-R1	DLE déposé : accord, attente groupement opération
Restauration Oze amont Blaisy Bas	RCE-lo + RM-R1	animation mise de côté
Aménagement lit mineur Lochère traversée Pouilenay	Am-litmin	DLE déposé : accord, attente groupement opération
Reconnexion méandre Brenne + Montbard	RCE-la + RM-R1 + R-ZH	DLE déposé, DCE prêt
AAP mares (Fain les M, Fresne et Eringes)	RCE-lo + R-ZH	animation, attente groupement opération
Restauration ru de la piscine (Verrey sous Salmaise)	RCE-lo + RM-R1	animation mise de côté
Création appel à projet abreuvement	autre	construction AAP abreuvement/milieux aquatiques
protection inondations Boux	inond	dépôt DLE
Aménagement lit mineur (pont Nogent les Montbard)	Am litmin	DLE déposé : accord, attente groupement opération
Recherche compensation Vallourec (VLL)	R-ZH + inond	animation et solutions proposées
remise en eau Méandre (Gissey sous Flavigny)	RM-R1	animation : accords verbaux exploitant et propriétaire
hydraulique douce Bussy le grand	HD	animation
RCE Bussy la Pesle	RCE-lo	animation
ORE prairie ORE (Eringes)	R-ZH + inond	animation + PRO
Remise à ciel ouvert Brenne (STEP Somberton)	RCE-lo + RM-R1	travaux début année
Aménagement Brenne traversée Aubigny les Somberton	RCE-lo + Am-litmin	travaux début année

Animations et projets réalisés par communautés de communes
 (**Encadré vert** : animation et démarches administratives et **encadré bleu** : travaux)

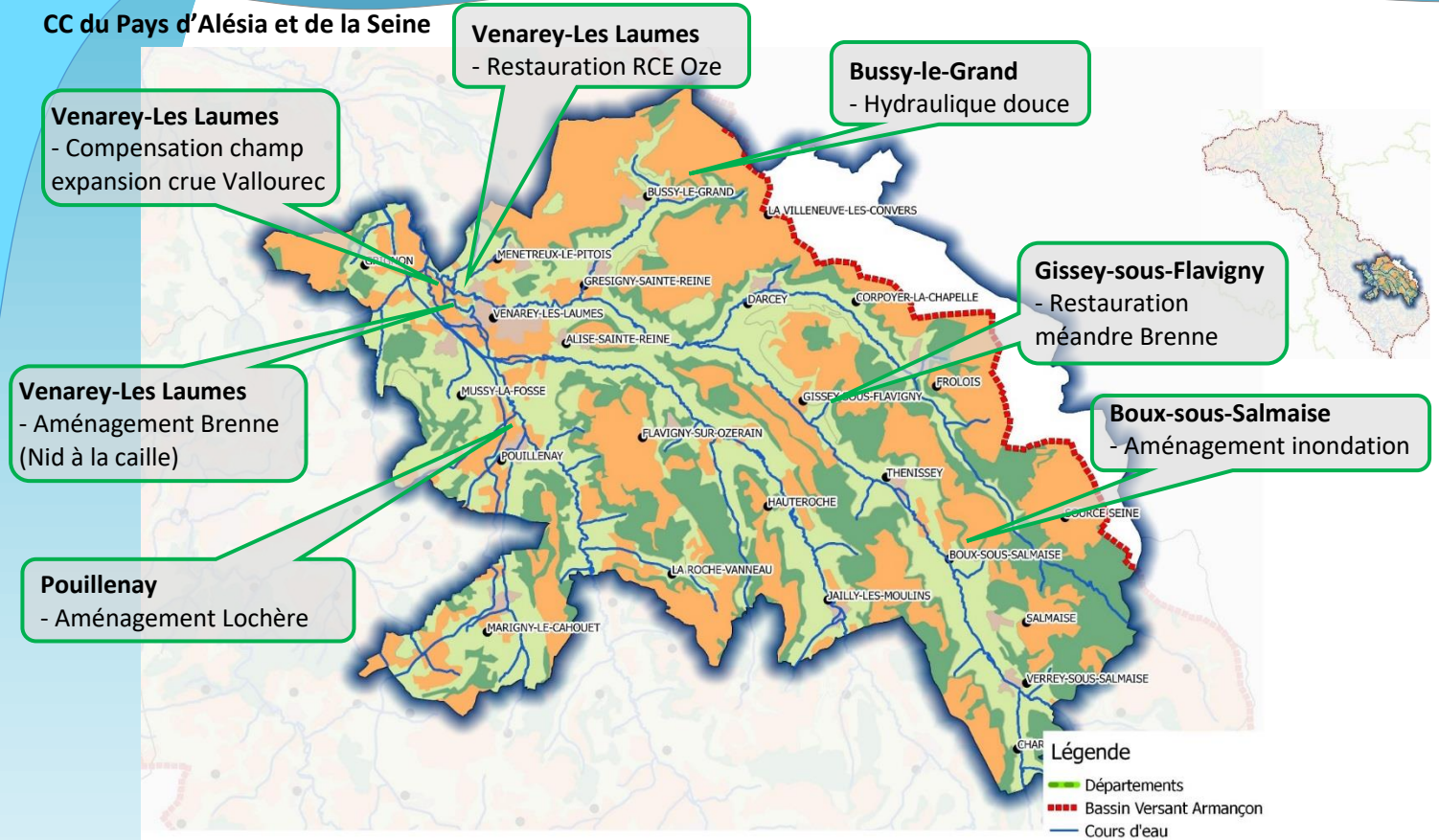
CC de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche



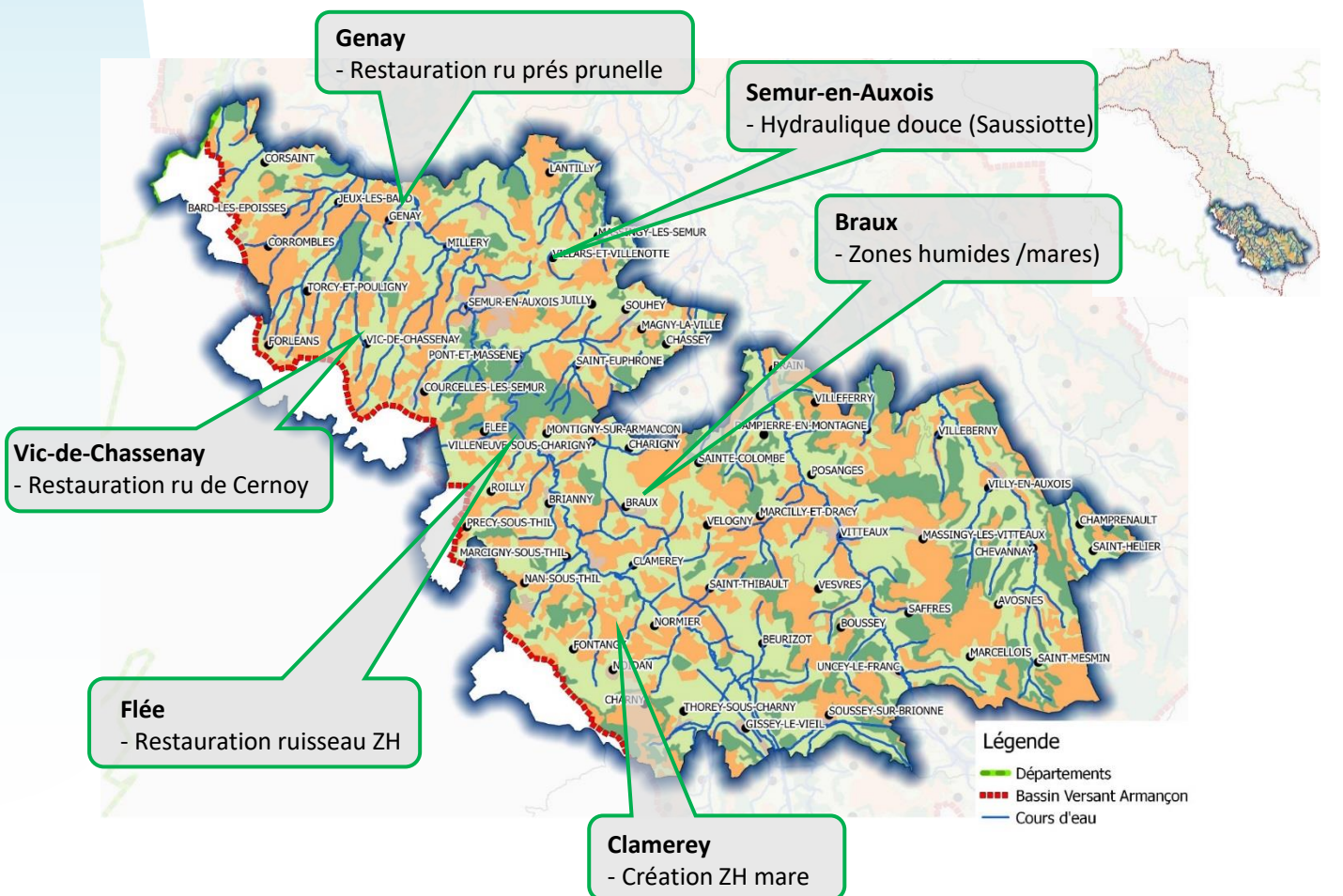
CC Forêts, Seine et Suzon



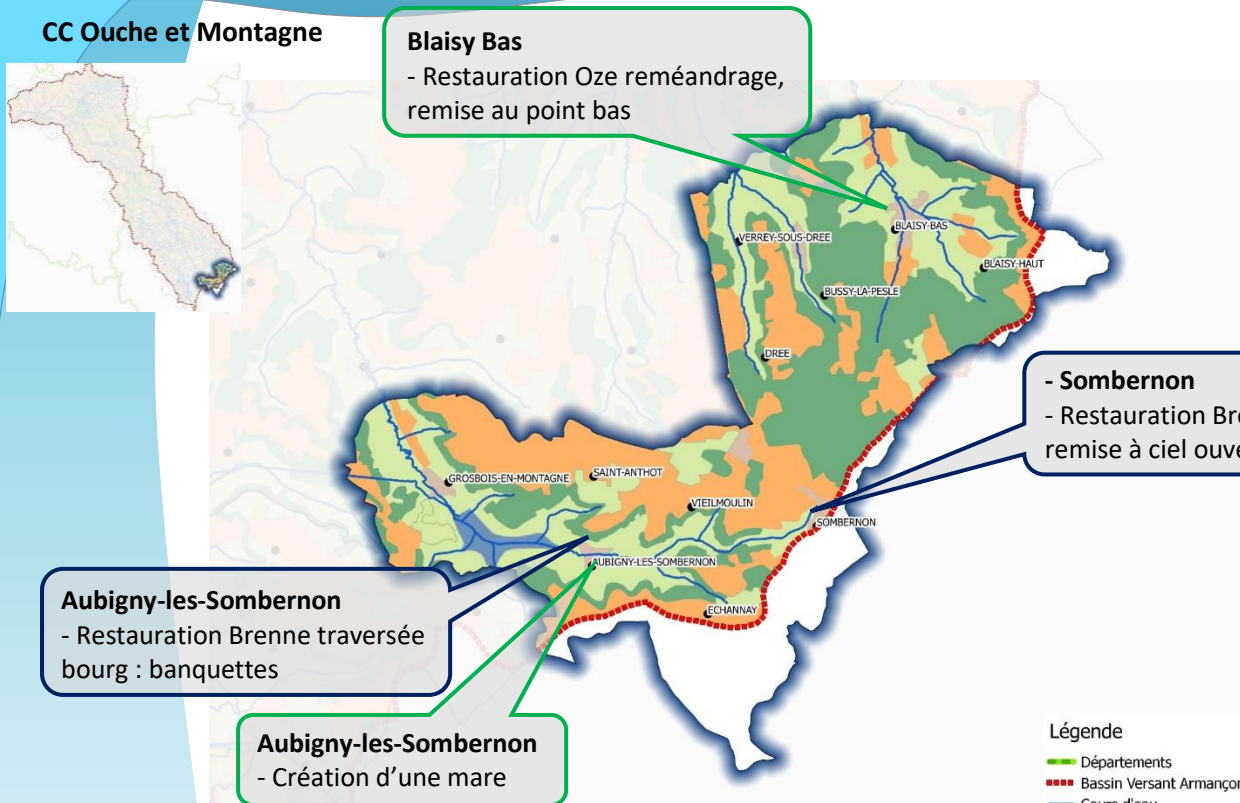
CC du Pays d'Alésia et de la Seine



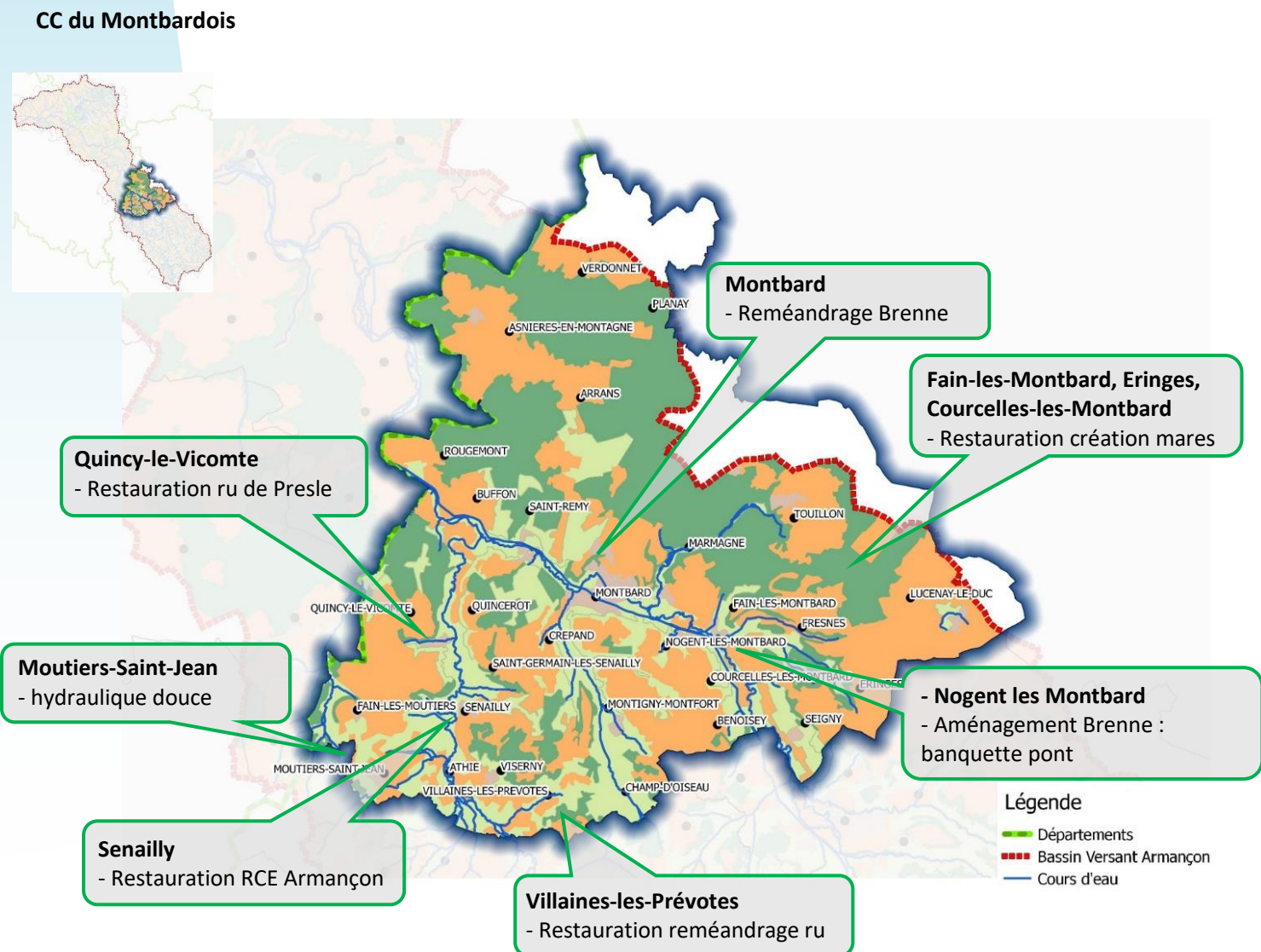
CC des Terres d'Auxois



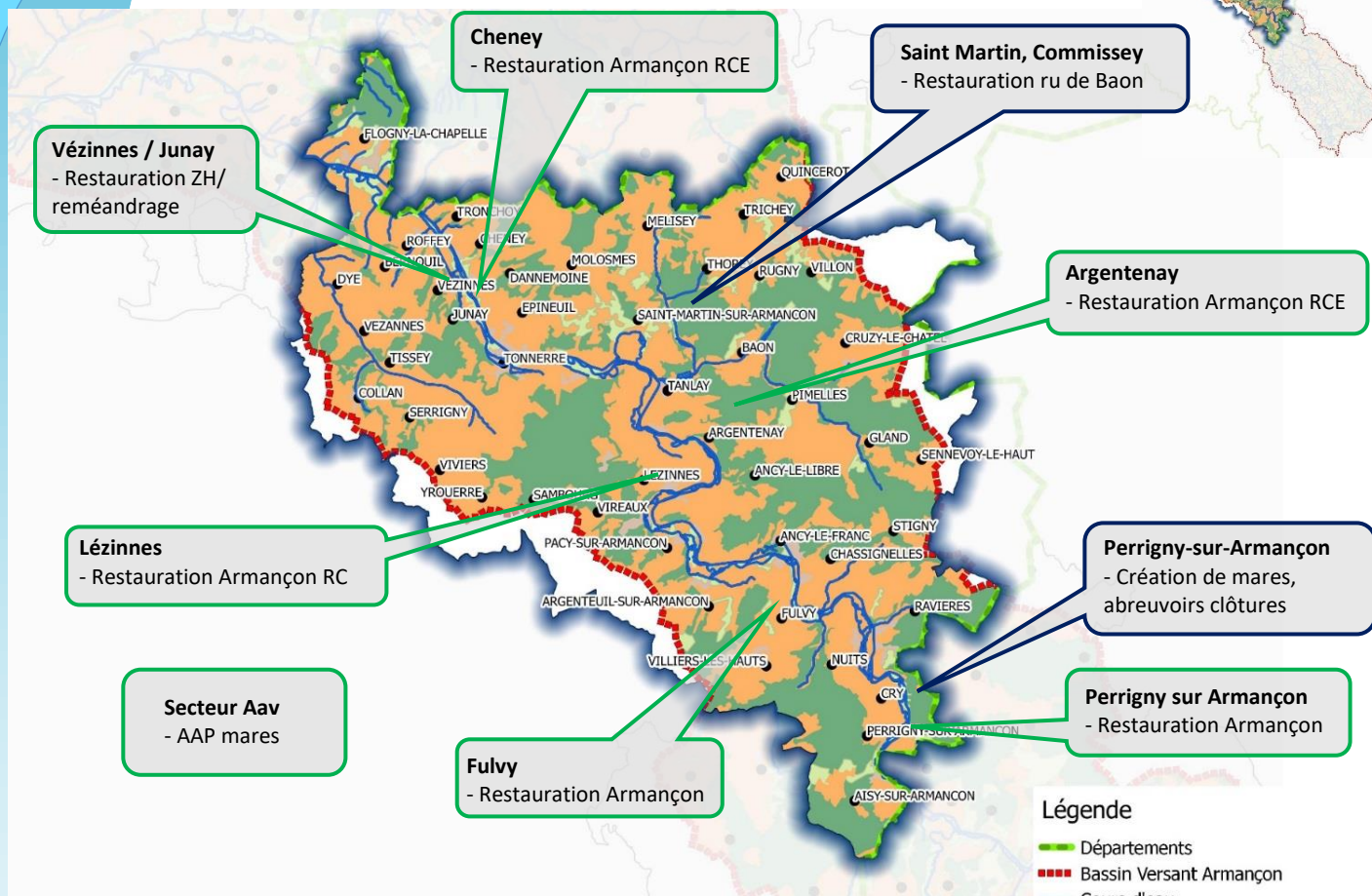
CC Ouche et Montagne



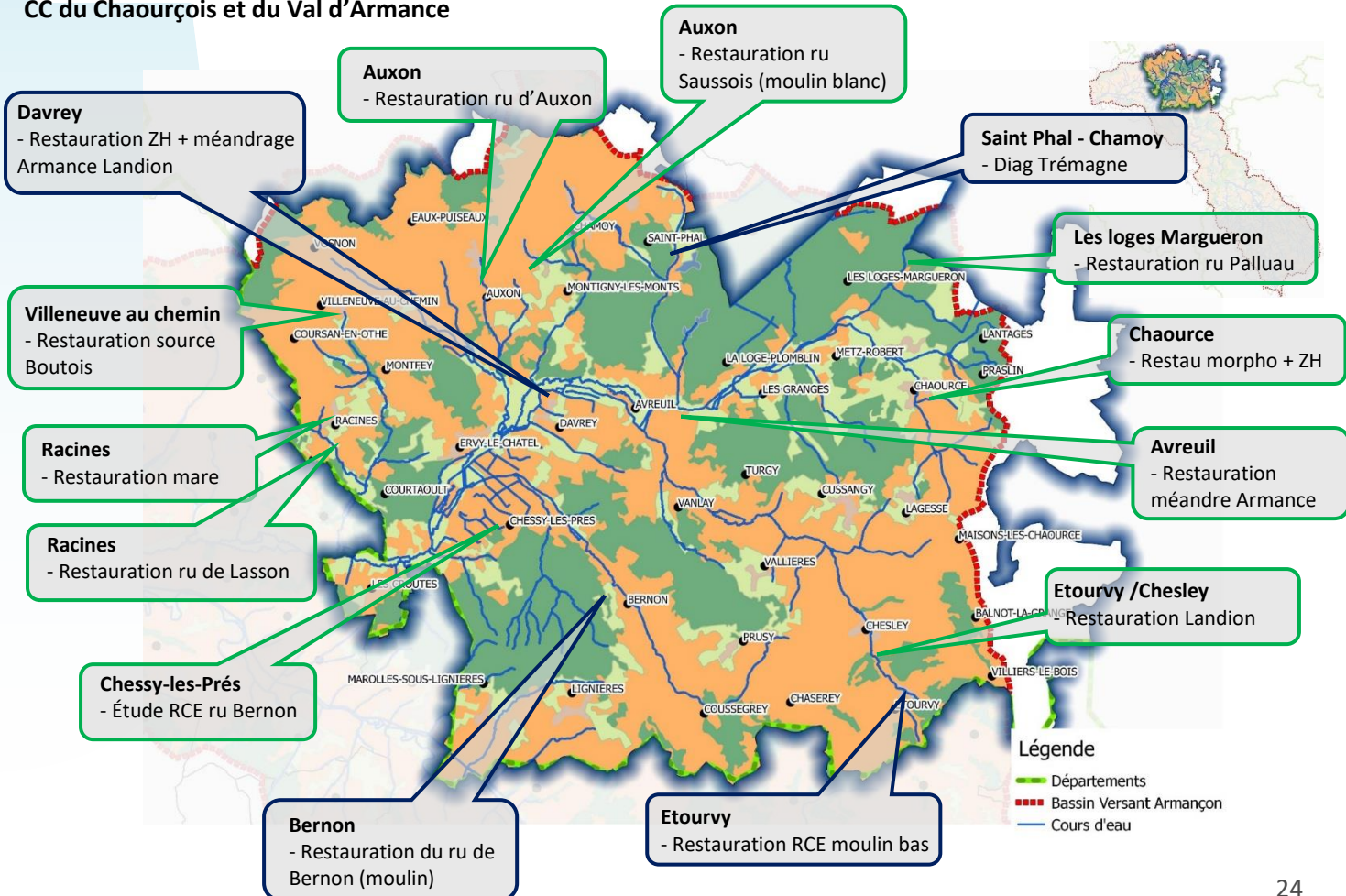
CC du Montbardois



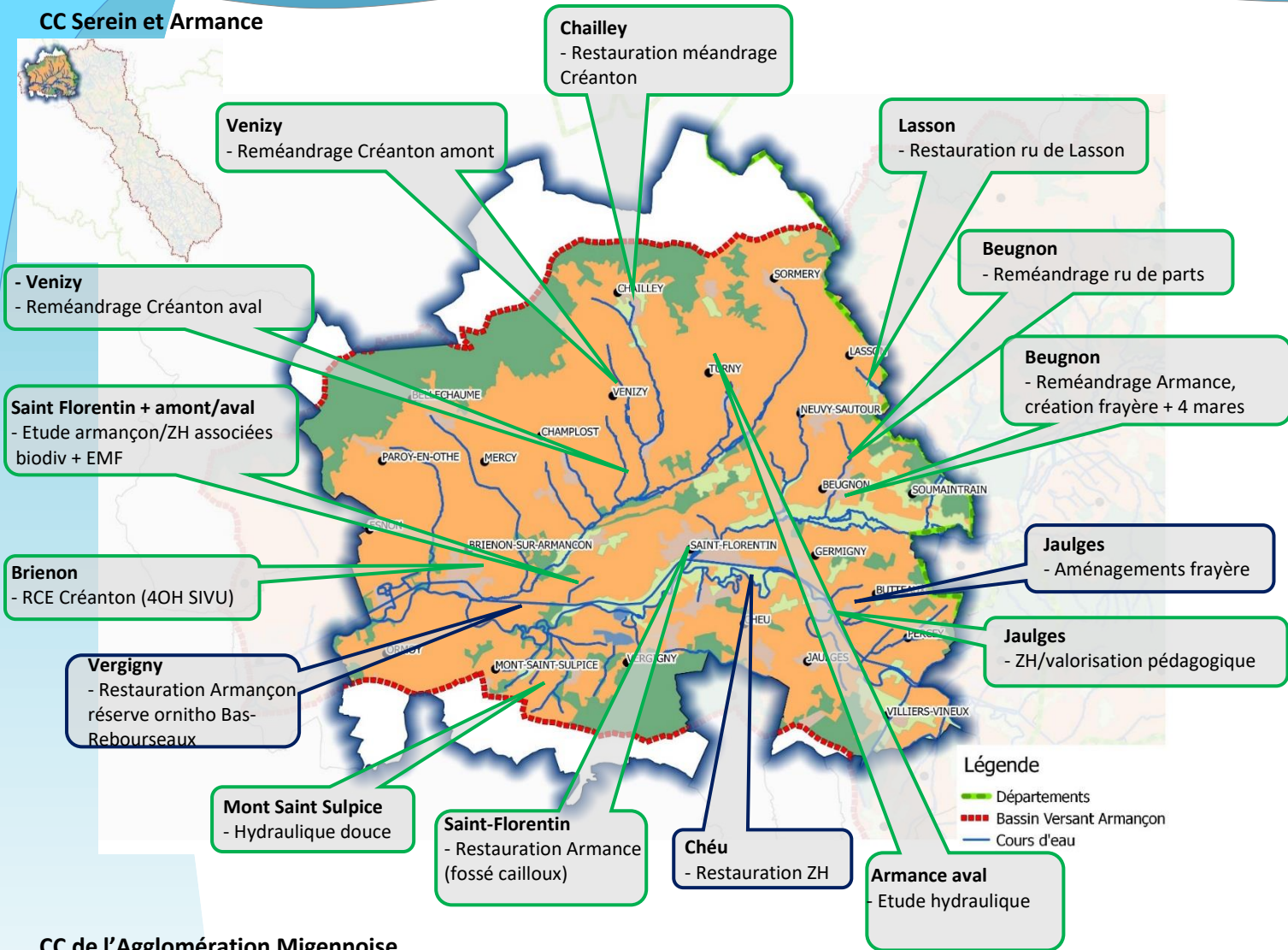
CC Le Tonnerrois en Bourgogne



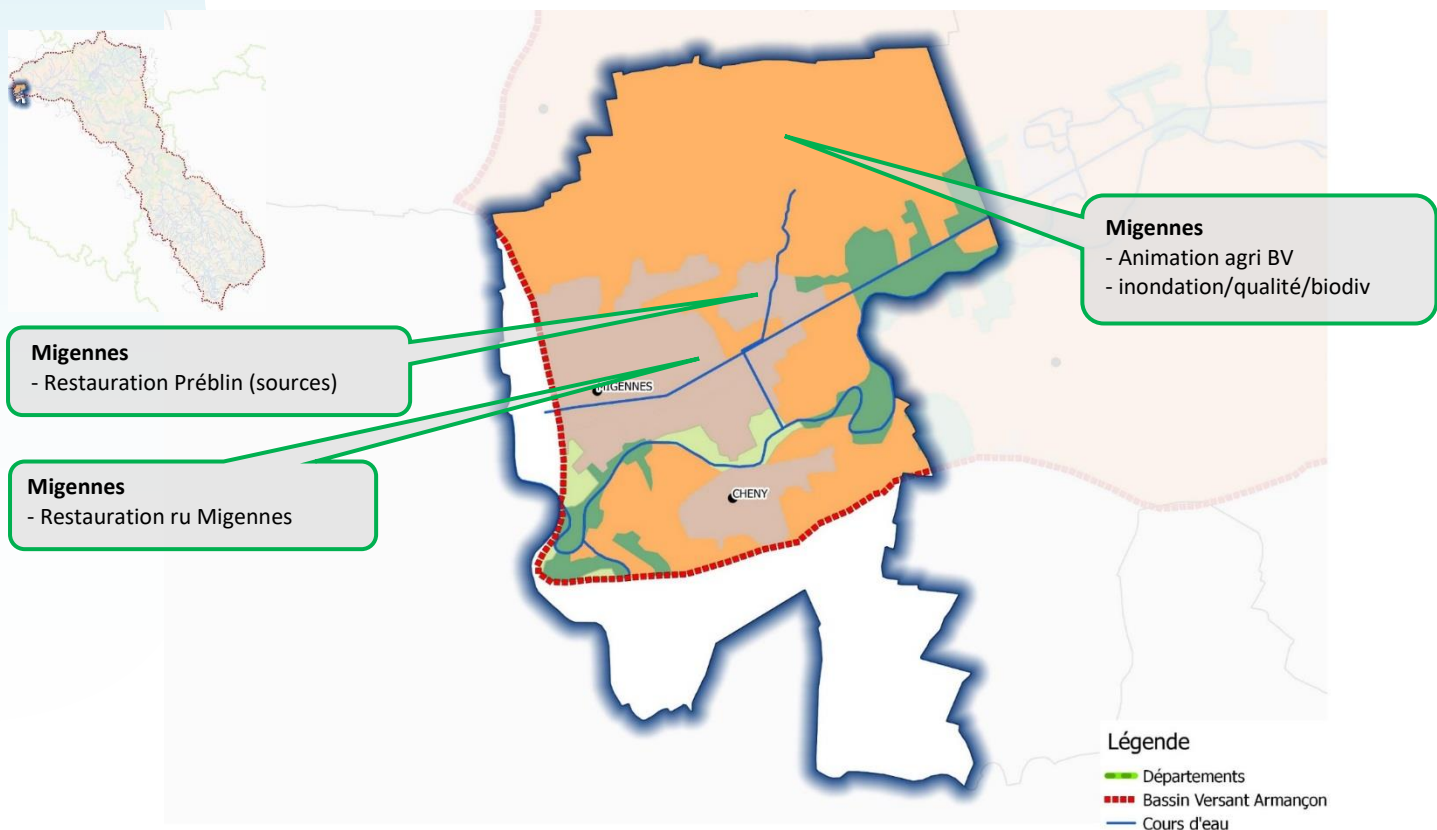
CC du Chaourçois et du Val d'Armançe



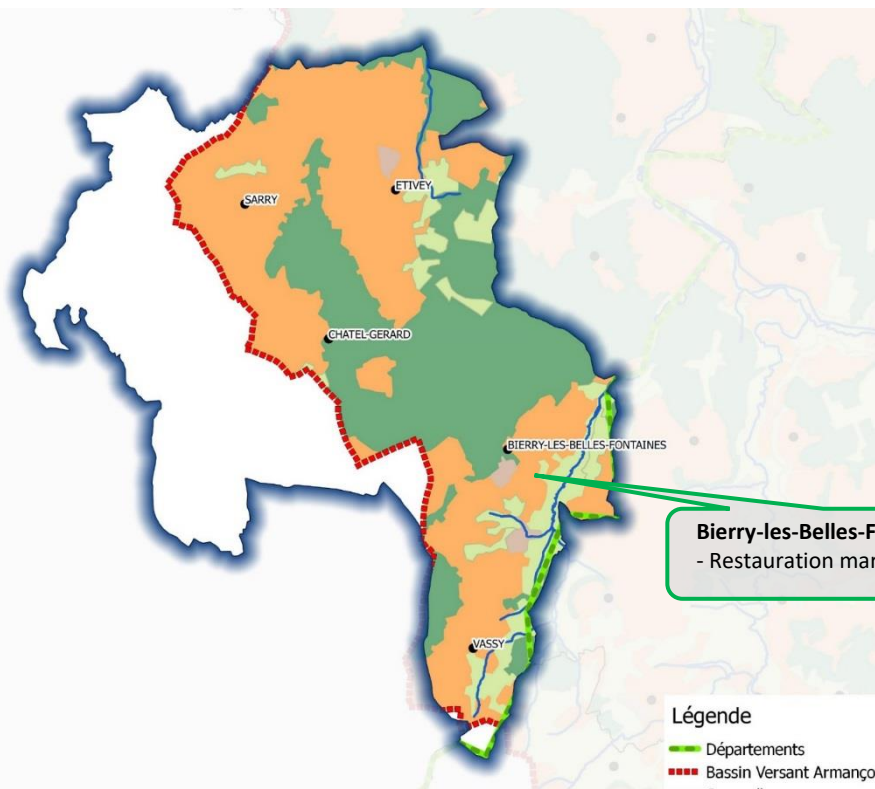
CC Serein et Armançe



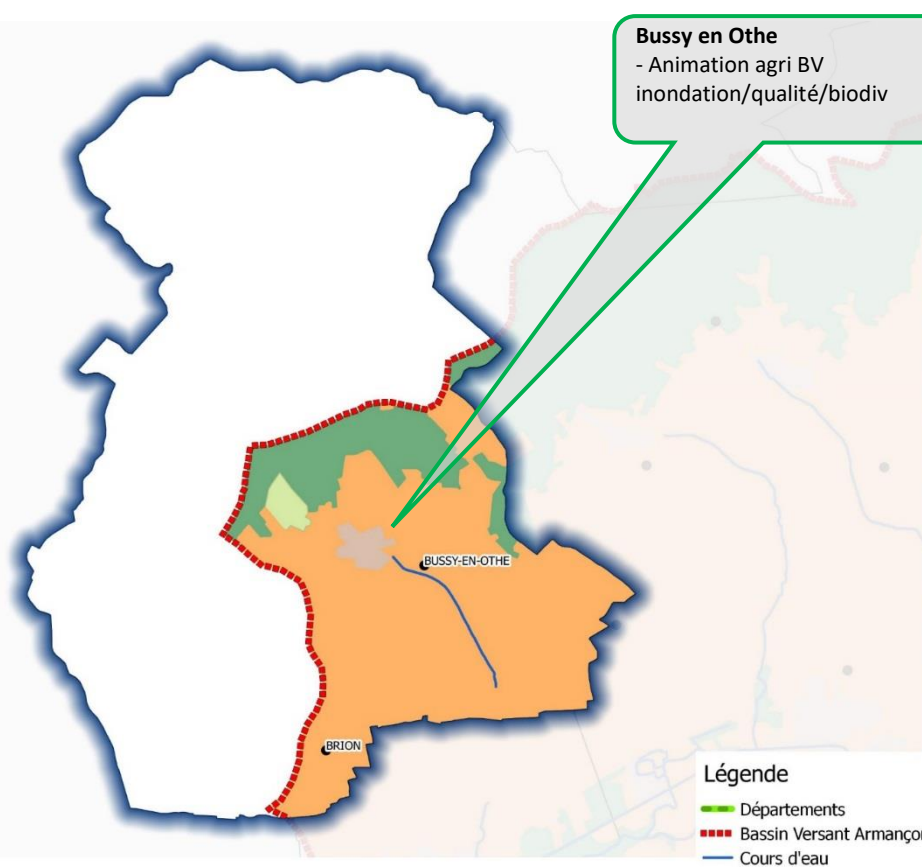
CC de l'Agglomération Migennoise



CC du Serein



CC du Jovinien



Exemples de projets en cours de réalisation

1

Restauration du ru de Bernon au droit du moulin des Roches

Suite à une sollicitation du propriétaire du moulin des Roches (Bernon 10), le SMBVA a entrepris en 2018 une étude afin de restaurer le ru de Bernon au droit de la propriété.

A la suite de l'étude et de l'accord des parties prenantes, des travaux ambitieux ont été entrepris après obtention des accords réglementaires nécessitant une procédure d'un an. Les premiers terrassements ont débuté à l'automne 2020. L'entreprise Forêts et Paysages (59) a été mandatée pour cette opération d'un montant d'environ 120 000 € subventionnés à hauteur de 90% par l'AESN.

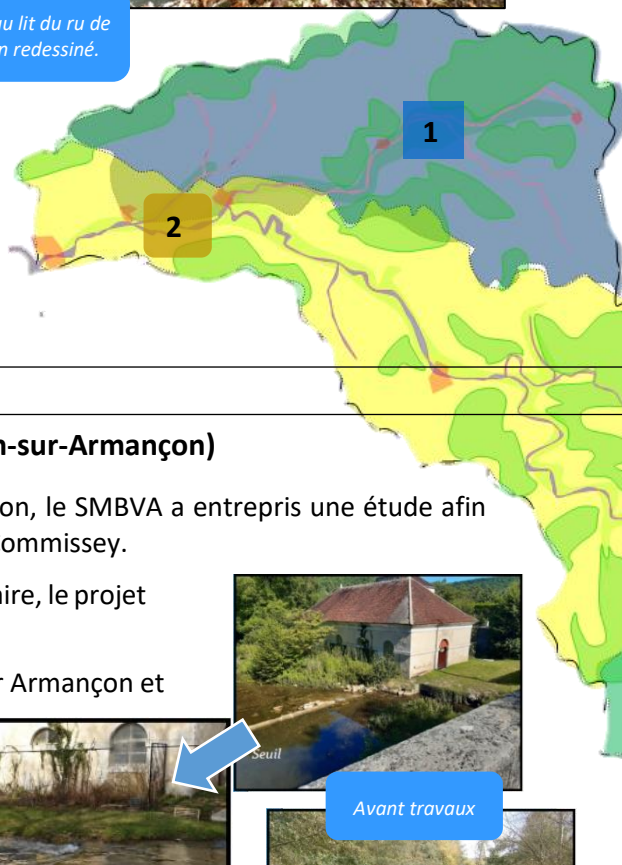
Les travaux ont consisté à :

- Reméandrer le ruisseau sur plus d'1 km ;
- Créer une mare ;
- Planter une haie (375 m) ;
- Aménager un ouvrage pour restaurer la continuité écologique.

Quelques travaux complémentaires seront réalisés en 2021 afin de « corriger » quelques dysfonctionnements hydrauliques constatés lors de la crue hivernale.



Nouveau lit du ru de Bernon redessiné.



2

Restauration du ru de Baon (Commissey et Saint-Martin-sur-Armançon)

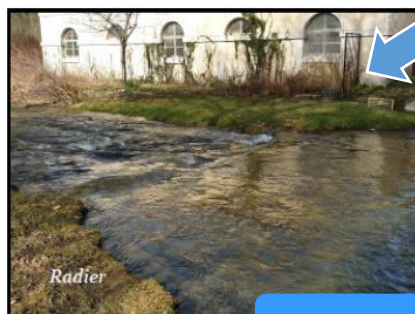
Suite à une sollicitation de la Commune de Saint-Martin-sur-Armançon, le SMBVA a entrepris une étude afin de restaurer le ru de Baon au droit des lavoirs de Saint Martin et de Commissey.

Après quelques années d'animation et un an de procédure réglementaire, le projet a pu aboutir en août 2020.

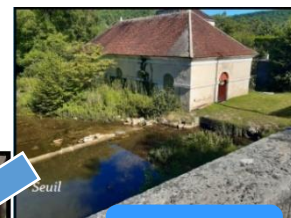
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BBF pour Saint Martin sur Armançon et l'entreprise ECORIVER pour Commissey.

Les travaux ont consisté à :

- Améliorer la qualité morphologique,
- Rétablir la continuité écologique,
- Créer une nouvelle réserve incendie homologuée à Commissey,
- Valoriser le patrimoine bâti en centre -bourg.



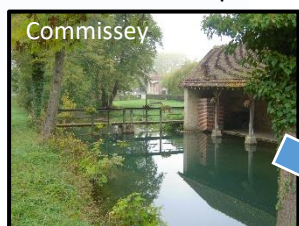
Radier



Seuil
Avant travaux



Ancien lit



Commissey



Commissey

Après travaux

Quelques travaux complémentaires seront réalisés en 2021 afin d'ajuster les aménagements suite à la crue hivernale



Lit reméandré

Cette opération groupée a coûté 135 000 €, subventionnée à 90 % par l'AESN.

Remise à ciel ouvert de la Brenne au niveau de la station d'épuration (STEP) de Sombernon

3

Les travaux ont consisté à remettre à ciel ouvert la Brenne qui avait été busée sur une longueur de 80 m sous la STEP.

Ce nouveau lit a un profil sinueux permettant d'augmenter le linéaire et ainsi diminuer la pente moyenne qui est importante sur ce secteur. Une recharge en matériaux minéraux (cailloux blocs) a complété l'aménagement pour le stabiliser et favoriser les habitats aquatiques.

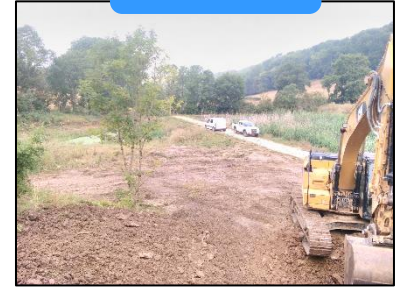
Ces travaux ont été effectués en août 2020 par l'entreprise RENEVIER TP pour un coût de 17 400 € TTC.

Un glissement de terrain a eu lieu durant l'automne et l'hiver dernier, ce qui nécessitera des travaux de reprises.



Reconnexion amont

Début de chantier



Vue d'ensemble de l'opération

Diagnostic hydromorphologique du ru de Cernant

4

Le ruisseau de Cernant est un affluent en rive gauche de l'Armançon au niveau de la Commune de Millery qui possède trois affluents principaux.

Ce diagnostic a été réalisé sur la totalité du linéaire de cours d'eau soit 15,9 km pour une surface de bassin versant de 12,81 km².

Les objectifs :

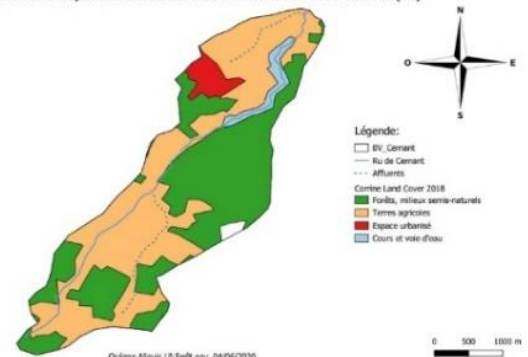
- Améliorer la connaissance du territoire et du réseau hydrographique secondaire.
- Avoir un état des lieux du réseau hydrographique au moment du diagnostic.
- Elaborer un programme d'actions (restaurations physiques)
- Appréhender les limites cours d'eau/fossé

Les résultats :

Le Ru de Cernant est un cours d'eau relativement préservé sur le tronçon aval grâce à un talweg prononcé. Le haut du bassin a quant à lui subi de lourdes modifications avec les remembrements passés. De nombreuses actions de restauration sont possibles !



Carte de l'occupation des sols du bassin versant du Ru de Cernant (21)



Octiane Allouin LP Forêt nat., 04/06/2020

Exemples de projets en cours d'animation

1

Restauration du Landion et adaptation des Pratiques Agricoles au droit du captage de Chesley

Dans la continuité des opérations de restauration de la continuité écologique et hydromorphologique déjà menées sur le Landion amont (Commune d'Etourvy), l'animation menée en 2020 par le SMBVA a permis de construire un projet global, mêlant restauration du cours d'eau entre Chesley et Etourvy, de ses zones humides et protection de la ressource en eau potable.

2 530 m de cours d'eau reméandrés
890 m de diversification des habitats piscicoles
3 420 m de cours d'eau restaurés



3 km de haies soit
3 000 arbres/arbustes



3 mares créées et 1 plan d'eau

3 ha de verger soit 900 arbres pour
un projet de diversification agricole

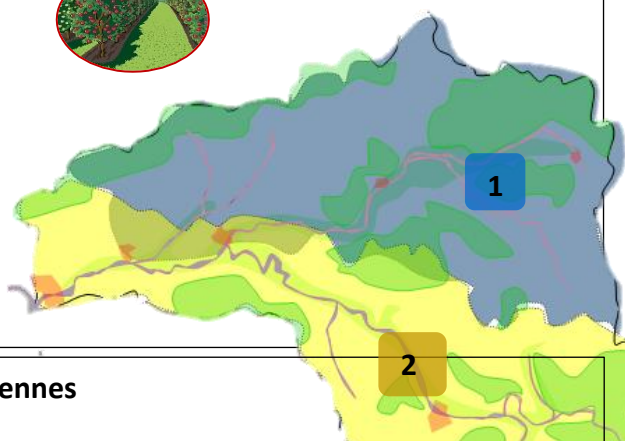


+ de 500 ha de conversion biologique qui
participent à la protection du captage



Ce projet est un exemple de la volonté de réaliser des **opérations de territoire** permettant de répondre à toutes les problématiques liées à l'eau.

La consultation des entreprises aura lieu en février 2021 pour un démarrage des travaux après moisson 2021.



2

Restauration du ru de Migennes

A la suite d'un diagnostic hydromorphologique, réalisé en 2016, mettant en évidence plusieurs problématiques sur les ruisseaux du Migennois (rus de Migennes, du Préblin et d'Esnon), le SMBVA a proposé en 2020 plusieurs secteurs d'intervention afin d'améliorer leur morphologie.

Parmi ces propositions, 3 secteurs ont été retenus dont le ru de Migennes à l'amont du parc du Préblin.

Ce projet de renaturation du ruisseau réalisé en partenariat avec la Commune de Migennes améliorera également le cadre de vie des migennois en créant un espace de transition paysager entre le Migennes ancien et le parc du Préblin.



Le dossier réglementaire sera déposé auprès de la DDT en 2021 avec pour objectif des travaux en 2022.



Ru de Migennes curé, recalibré et déplacé

1 100 m de sentier créés
5 ha d'espace paysager mis en valeur
1 verger conservatoire créé



4 mares créées

625 m de cours d'eau reméandrés
400 m de diversification des habitats piscicoles
1 000 m de cours d'eau restaurés
2 ouvrages hydrauliques effacés



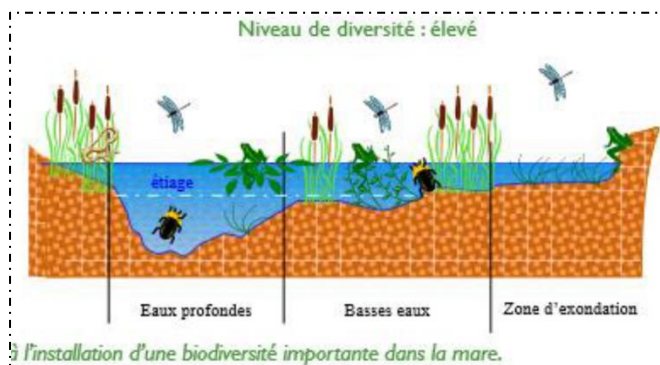
Animation de projets de restauration et de création de mares

3

Durant l'année 2020 une animation de projets de restauration et de création de mares a été effectuée sur le secteur Brenne-Oze-Ozerain.

Cela a abouti à un programme concernant la réhabilitation ou la création de 8 mares sur les communes d'Aubigny-les-Sombernon, de Courcelles-lès-Montbard, d'Eringes, de Source-Seine et d'Uncey-le-Franc.

Les travaux seront réalisés à partir de la fin d'été 2021 pour un montant global estimé à 40 000 € TTC.



Protection contre le ruissellement : hydraulique douce (Moutiers Saint Jean)

4

La Commune de Moutiers-Saint-Jean est sujette à un risque ruissellement fort à proximité d'une zone résidentielle au regard de témoignages lors d'évènements météorologiques intenses confirmés par le modèle MESALES. Des visites de terrains ont permis de confirmer les problématiques et de chercher des solutions.

Le secteur comporte des pentes fortes pouvant aller jusqu'à 30 % et un sol peu perméable



La forte pente associée à une perméabilité faible du sol est suffisante pour favoriser les phénomènes de ruissellement au gré des précipitations intenses, quelle que soit la saison.

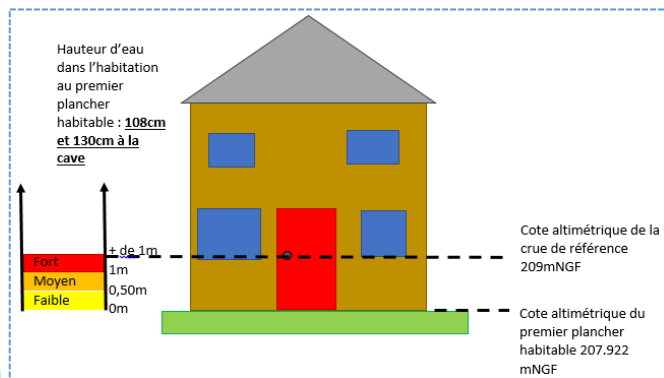
Les solutions envisagées

- Création d'une noue
- Création d'une mare tampon
- Renforcement d'une haie



➤ Réduction de la vulnérabilité aux inondations : les habitations en première ligne !

Renforcé dans le Programme d'Actions au travers d'un avenant à la convention initiale préparé en fin d'année 2019, l'Axe 5 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) portant sur la réduction de vulnérabilité aux inondations a été mis en avant cette année. Les particuliers en ont été les principaux bénéficiaires, avec la réalisation de 50 diagnostics d'habitations du bassin versant entre juin et août 2020, répartis sur une quinzaine de communes.



A partir de l'estimation de la hauteur d'eau potentielle dans la maison pour une crue centennale, le diagnostic recense les aménagements, mesures et travaux qui favoriseraient un retour à la normale plus rapide en limitant les dommages matériels, les pollutions éventuelles, et bien sûr en assurant la sécurité des personnes.

Les travaux recommandés à l'issue du diagnostic sont finançables par l'Etat à 80 % via le fonds Barnier (ou fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), dans la limite des 10% de la valeur du bien : obturation des portes et des fenêtres (batardeaux), installation de clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux usées, arrimage des cuves, rehaussement des circuits électriques ou réseaux de gaz, remplacement des revêtements du sol, acquisition d'une pompe ...

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

MON HABITATION EST-ELLE PRÉPARÉE À UNE INONDATION ?

Contactez-nous
Vous pouvez bénéficier d'un diagnostic **gratuit** de votre habitation et d'un **financement** de vos travaux par l'État

Inscrivez-vous dès maintenant !

Diagnostic GRATUIT Réalisation à compter de juin 2020

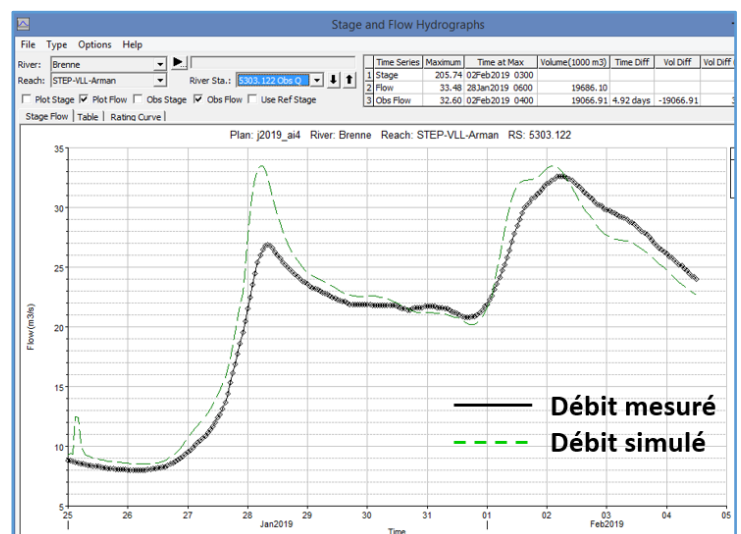
Le SMBVA et l'État vous accompagnent dans la prévention des inondations !

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ

SMBVA Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Calage du modèle en cours sur la Côte-d'Or

Le travail de modélisation engagé depuis le début de la mise en œuvre du PAPI s'est poursuivi sur la Côte-d'Or. Le calage du lit mineur et des apports intermédiaires (affluents et contribution du ruissellement) a commencé sur la base des crues non débordantes de février 2016 et janvier 2019.



Comparaison entre le débit mesuré en janvier 2019 à la station de Montbard et le débit simulé par le modèle : calage en cours !

Cette partie amont du bassin versant présente des caractéristiques différentes de l'Armançon médian et aval : un profil en long plus accidenté (pentes plus fortes, de très nombreux ouvrages liés aux moulins sur l'Armançon amont notamment), sous-sol cristallin (imperméable) sur la zone de Semur-en-Auxois et du lac de Pont, encore quelques sous-bassins à dominante prairies ou boisements propices à l'infiltration de l'eau dans le sol, mais aussi de nombreux secteurs nouvellement soumis aux ruissellements du fait des changements d'occupation du sol.

Ces facteurs influencent les vitesses d'écoulement à la fois en versant et dans le cours d'eau. Ils sont autant de paramètres à prendre en compte dans la modélisation.

Vers un PAPI à l'échelle du bassin de l'Yonne

La démarche de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant de l'Yonne poursuit son chemin avec l'élaboration du dossier de candidature au PAPI d'intention (ou Programme d'Etudes Préalables au PAPI). Pilotée par le Syndicat Mixte Yonne Médian et mise en œuvre techniquement par l'EPTB Seine Grands Lacs avec l'appui du SMBVA, elle associe l'ensemble des collectivités du bassin de l'Yonne porteuses de la compétence GEMAPI.

Si l'Yonne en crue contribue pour plus de moitié au débit de la Seine à l'aval de la confluence à Montereau, ce projet a bien pour objectif l'amélioration de la prévention des inondations au niveau local, et la prise en compte des enjeux et des besoins du bassin de l'Yonne ! A ce titre, les ateliers de travail organisés à l'automne 2020 ont permis de recueillir les attentes du territoire à travers une centaine de propositions opérationnelles, réparties entre les différents axes que doit comporter un Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Ils ont été marqués par une très bonne participation : 145 participants au total, dont 66 élus. Le SMBVA a contribué à l'animation de ces ateliers thématiques, aux côtés des autres syndicats présents sur le bassin de l'Yonne, avec l'intervention de l'animateur PAPI à l'atelier du 15 octobre à Quarré-les-Tombes.

Pour que ces propositions se transforment en actions inscrites au futur programme, il revient maintenant aux collectivités (syndicats, Communautés de Communes, etc.) qui composent le bassin versant de l'Yonne de se porter volontaires pour leur mise en œuvre, et d'en établir les modalités de réalisation et de financement. En parallèle, le rapport de présentation et de diagnostic du territoire, pièce centrale du dossier de candidature, est en voie de finalisation.

Le dossier de candidature au Programme d'Etudes Préalables au PAPI de l'Yonne pourrait être déposé à l'instruction au mois d'octobre prochain, pour un démarrage courant 2022.



Bras de décharge - Tonnerre, février 2020

« Si notre bassin versant n'a pas connu d'inondation marquante depuis 3 ans, il faut néanmoins y rester préparé. Les sécheresses estivales sont quant à elles de plus en plus longues et fréquentes. En préservant les zones humides, les champs d'expansion de crue et la morphologie naturelle des cours d'eau, on limite à la fois les effets de l'excès et du manque d'eau. »

Louise VIGIER, animatrice du PAPI.

↳ Le ruissellement et l'érosion

Après avoir modélisé l'aléa érosion et ruissellement à l'échelle du bassin versant de l'Armançon, le SMBVA accompagne les communes pour trouver des solutions à ces phénomènes liés à des précipitations intenses et qui sévissent un peu partout sur le territoire.

Les techniques dites d'hydraulique douce (haies, noues, mares tampon, etc.), ralentissant l'eau et la charge solide qu'elle transporte, sont à préférer aux aménagements structurels, qui sont très coûteux. En plus d'être utiles d'un point de vue hydraulique lorsqu'elles sont denses et bien orientées par rapport à la pente, les haies apportent de nombreux bénéfices agronomiques (effet brise-vent limitant la sécheresse des sols, refuge pour les auxiliaires de cultures et les pollinisateurs, apport de matière organique, etc.) et sont favorables à la biodiversité. Elles ont également une fonction d'épuration des écoulements d'eau circulant dans le sol.

Le saviez-vous ?

En France, les inondations par ruissellement causent autant de dégâts que les inondations par débordement !



Erosion d'un chemin à Bussy-le-Grand suite à l'orage du 11 mars 2018

Ayant connu de gros dégâts lors d'un orage en mars 2018, la Commune de Bussy-le-Grand (21) est consciente de l'intérêt d'introduire sur son territoire des éléments d'hydraulique douce pour éviter de revivre un scénario catastrophe. Près de 13 km de haies perpendiculaires aux axes d'écoulement et 5 mares tampon seront proposées aux agriculteurs de la commune pour améliorer la situation.

Sur la Commune de Lézinnes (89), le ruissellement généré par un chemin rural s'introduit dans le réseau d'assainissement, contribuant à la saturation du réseau et à son débordement dans l'Armançon. Des mares tampon alimentées par des noues ont été imaginées pour résoudre le problème. Le projet se situant dans le bassin d'alimentation du captage d'eau potable de la commune, de haies sont également prévues pour leur intérêt épuratoire de l'eau et paysager.

Des propositions d'hydraulique douce ont été faites également sur les communes de Moutier-Saint-Jean (21), de Boux-sous-Salmaise (21).

« Les haies sont à la croisée de nombreux enjeux : qualité de l'eau, risques d'inondation, biodiversité, paysages, agronomie. C'est un sujet qui peut donc intéresser beaucoup d'acteurs. »

Edouard BENOIT, animateur hydraulique douce

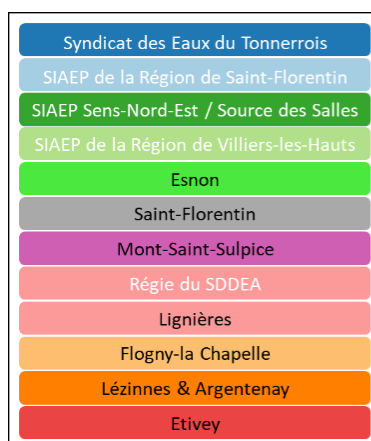
↳ Démarches des bassins d'alimentation de captage

- Historique

Le SMBVA a été porteur de démarches de programmation dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Armançon, notamment via le Contrat Global Armançon de 2015 à 2019. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage en eau potable ont pu bénéficier d'une animation du SMBVA qui s'est traduite par un accompagnement administratif et technique pour le lancement des études BAC et pour l'animation thématique agricole, qui a fait le lien avec les agriculteurs des territoires concernés pour permettre la définition, puis la mise en œuvre de programmes d'actions.

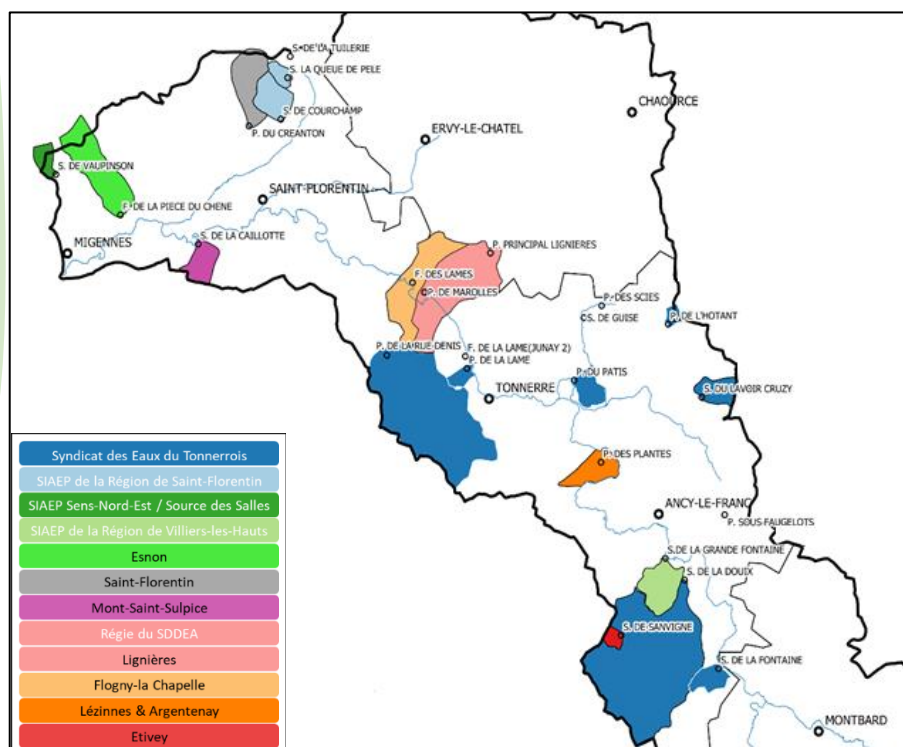
- 2020 : année transitoire pour une réorganisation de l'animation agricole

A l'issue du Contrat Global en 2019, les maîtres d'ouvrage eau potable ont souhaité poursuivre l'animation agricole des BAC déjà engagée et ont décidé de mutualiser deux postes d'animateurs agricoles au SMBVA dans le cadre d'une coopération de type public-public.



- L'animation agricole 2020 en chiffres

20 BAC animés par **2 animateurs** au service de **13 maîtres d'ouvrage** (dont 5 syndicats et 8 communes).



- Un réseau de **300 agriculteurs** tenus informés
- **32 agriculteurs rencontrés** individuellement pour faire le bilan sur les pratiques agricoles et le lien avec la qualité de l'eau
- Un réseau de **60 parcelles suivies par des campagnes de reliquats azotés** pour sensibiliser les agriculteurs aux pratiques qui limitent le lessivage hivernal de l'azote
- **150 ha de couverts végétaux expérimentaux** mis en place pour limiter le lessivage des nitrates
- **70 ha de remise en herbe** qui s'ajoutent au 80 hectares de 2019, permis grâce à l'engagement de 20 agriculteurs répartis sur 6 BAC
- Le relais des **techniques culturales alternatives** (agriculture biologique, agriculture de conservation des sols, désherbage mécanique...) et des **dispositifs de financement** pour le développement d'**éléments paysager favorables à la qualité de l'eau** (prairies, haies, bandes enherbées...)
- **30 réunions** organisées (maîtres d'ouvrage, agriculteurs, partenaires techniques et financiers)

- **Perspectives**

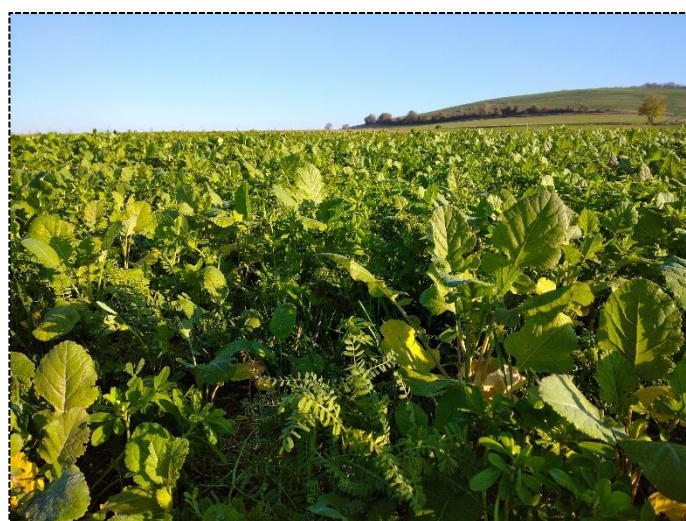
Le collectif des maîtres d'ouvrage, coordonné par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois, a décidé d'inscrire dans la durée son engagement en faveur de la préservation de leur ressource en eau potable, en poursuivant pour son compte et pour 3 ans, cette coopération avec le SMBVA.



« Le lien avec les agriculteurs est primordial pour comprendre les problématiques du terrain et connaître leurs projets pour aider à leur concrétisation (recherche de financements, de partenaires, etc.). Il est cependant important d'avoir également une vision plus large pour avoir un impact au niveau des filières et développer par exemple des circuits de commercialisation de cultures bas niveau d'intrants, répondant à la fois à la qualité de l'eau et à la recherche d'alternatives pour les agriculteurs. »



Marc-Antoine LECLERE et Joseph DANDO
Animateurs agricoles



*Couvert végétal : Bassin d'Alimentation de Captage du
Créanton (Commune de Chailley)*

Natura 2000

↳ Les sites Natura 2000 animés par le SMBVA

Les « prairies humides et marais alcalins de Baon » est un site à dominante humide, à cheval sur les communes de Baon et de Tanlay. On y trouve plusieurs habitats patrimoniaux (roselières, mégaphorbiaies, marais) et espèces d'intérêts communautaires (Agrion de mercure, Chabot commun). L'objectif général sur ce site est le maintien des milieux humides ouverts, menacés par le buissonnement et leur fermeture.

Les « éboulis calcaires de la vallée de l'Armançon » sont localisés sur deux sites géographiques différents, un à Saint-Martin sur Armançon (89) et l'autre à Cry (89). La richesse de ces sites porte sur les éboulis (emblématiques du site) et les pelouses calcaires. L'objectif général est de maintenir ces deux types d'habitats ouverts et empêcher leur fermeture par les ligneux (pin sylvestre notamment), et de maintenir une gestion adaptée afin de favoriser la biodiversité (plusieurs espèces de papillons et plantes patrimoniales). Une cavité à chauve-souris est également présente sur le site et abrite des colonies importantes, en faisant ainsi un site majeur à l'échelle de la Bourgogne.

La gestion des sites Natura 2000 est une démarche participative des acteurs du territoire : l'animateur est là pour accompagner les propriétaires volontaires dans des gestions plus vertueuses de leur propriété.

↳ Les activités menées en 2020

Les activités menées au cours de l'année 2020 pour l'animation Natura 2000 ont été :

- L'analyse foncière des sites Natura 2000 : cette étape permet de croiser les propriétés et les milieux à enjeux des sites.
- Un premier contact avec les propriétaires sur les sites Natura 2000 pour commencer à mettre en place des contrats Natura 2000 ;
- Des suivis naturalistes (insecte, flores et oiseaux notamment) ;
- Conception d'un panneau pédagogique pour le site des éboulis calcaires.

Pour rappel, l'animation de ces deux sites Natura 2000 date d'octobre 2019. C'est l'animateur zones humides du SMBVA qui assure cette mission, à 20% de son temps.



↳ Une nouvelle Présidente de COPIL

Suite aux élections municipales de 2020, Mme DIRKSEN, élue de Saint-Martin-sur-Armançon, a pris la présidence du COPIL Natura 2000 le 27 octobre 2020. Le président du comité de pilotage a pour rôle d'assurer le bon déroulement de la concertation sur les sites, préside les séances et accompagne l'animateur dans la réalisation de ses missions.

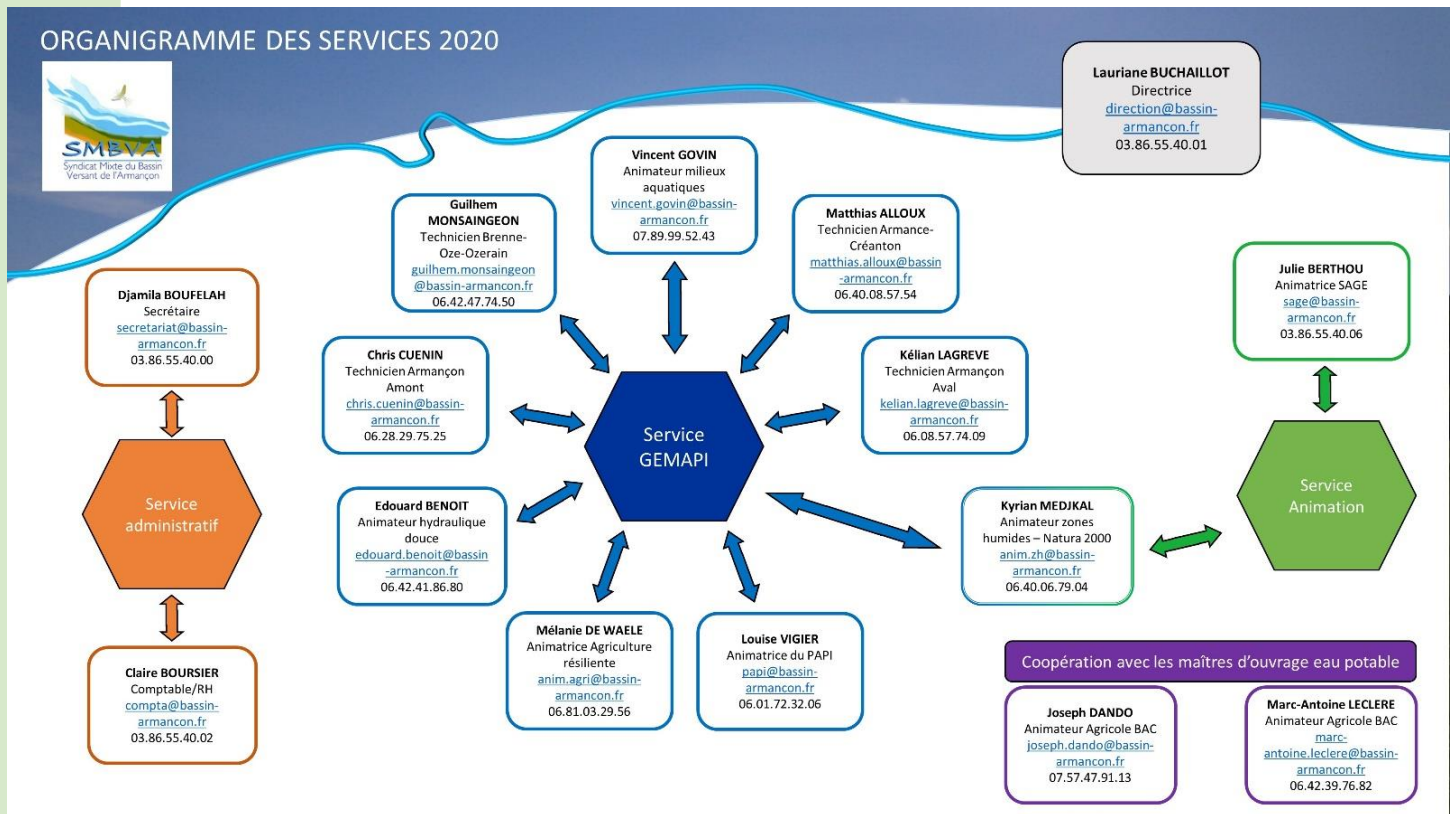
L'animation Natura 2000 de cette année m'a permis de rencontrer plusieurs propriétaires motivés pour la restauration des milieux naturels : les élus se sont également plus investis dans cette dynamique, ce qui est de très bon augure pour la suite de l'animation.

Kyrian MEDJKAL, animateur zones humides et Natura 2000



Au quotidien

↳ Une équipe au service du territoire



↳ Montée en compétence de l'équipe avec l'intégration des dimensions agricole et hydraulique douce

Du fait de l'ensemble des compétences assurées par le SMBVA et des missions confiées à l'équipe GEMAPI, l'équipe politique du syndicat a souhaité élargir les compétences de sa cellule technique aux volets animation agricole et hydraulique douce.

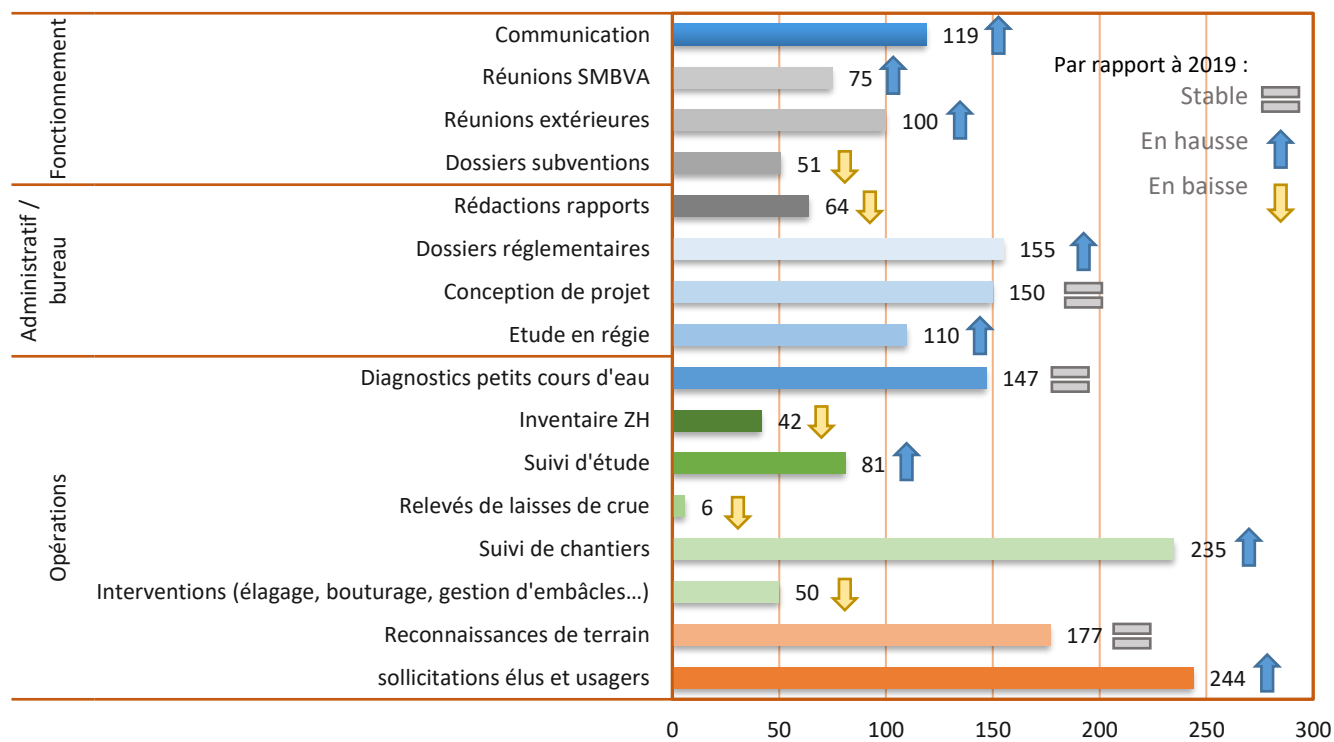
Pour l'atteinte des objectifs qualité, quantité et biodiversité, les opérations d'amélioration du fonctionnement naturel de l'hydrosystème Armançon (rétablissement de la continuité écologique, restauration morphologique, préservation et restauration des milieux aquatiques) sont complétées par des opérations élargies aux bassins versants, qui consistent dans la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce et dans la mise en œuvre de solutions pérennes et durables pour une agriculture en adéquation avec la protection de l'environnement.

Plusieurs volets sont ainsi développés :

- Accompagnement des agriculteurs riverains des projets de restauration des cours d'eau ou d'un bassin versant pour la mise en place de pratiques alternatives ;
- Développement d'actions en faveur du maintien voire de la création de prairies via le soutien de l'élevage ;
- Accompagnement de l'expérimentation de techniques innovantes pour la réduction du travail du sol et de l'utilisation d'intrants chimiques (pesticides).

A travers toutes ces missions, les agents du SMBVA sont d'abord présents pour conseiller les élus et habitants du bassin versant. A titre d'exemple, voici la répartition du temps de travail de l'équipe « opérationnelle » GEMAPI : nombre total de jours 1806 +0,9 ETP stagiaire : 248 jours.

Répartition du temps de travail de l'équipe (7,7 ETP : 1806 jours + 0,9 ETP stagiaire : 248 jours)



Iris pseudacorus



Armançon à Bas-Rebourseaux

↳ Renforcer la sensibilisation et faire savoir

- Bilan du blog et du site internet

Le site internet du SMBVA permet de témoigner des actions, de partager des connaissances et de parler de notre bassin versant.

Le Blog du SMBVA permet de diffuser plusieurs articles sur les projets, les actualités et les événements en cours ou à venir. Ainsi, 36 articles ont été ajoutés en 2020.

Le site internet et le blog ont été consultés plus de 6500 fois dans l'année avec un total de plus de 2000 visiteurs.



- Retour sur le Mois des Zones Humides de l'Armançon

La Journée mondiale des zones humides (JMZH) est l'évènement international consacré à la sensibilisation du grand public aux zones humides, (célébrant l'anniversaire de la Convention de Ramsar du 2 février 1971). Durant tout le mois de février et ce partout dans le monde, une sensibilisation va être déclinée autour d'un thème commun « Zones humides et biodiversité ».

Désirant s'approprier cet évènement mondial à l'échelle de notre bassin versant, le SMBVA souhaite réaliser une manifestation sur trois communautés de communes (aval, médian et amont) de son territoire. C'est le Mois des Zones Humides de l'Armançon.



Objectifs :

- Faire découvrir au grand public et aux scolaires les milieux humides, leur intérêt, les enjeux qu'ils représentent et les menaces existantes ;
- Sensibiliser plus largement le public aux thématiques de la biodiversité, de l'environnement, en mettant l'accent sur les milieux aquatiques ;
- Faire connaître le Syndicat de l'Armançon auprès des habitants du bassin versant.

Cette année 2020, les trois Communautés de Communes sollicités étaient :

- La Communauté de Commune du Chaourçois et du Val d'Armançe ;
- La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ;
- La Communauté de Communes des Terres d'Auxois.



Les animations au cours de ce mois de février se sont déroulées en deux temps :

- **Un premier temps** avec un **stand zones humides** dans les marchés de Tonnerre, Ancy-le-Franc et Chaource.
- **Un deuxième temps** avec une **soirée ciné-débat** sur les zones humides, à Chaource et Ancy-le-Franc.

- Les RECID'EAU de l'Armançon, 2ème édition

Prévue initialement les 4 et 5 juin 2020, la deuxième édition des Récid'Eau de l'Armançon a dû être reportée d'un an en raison du contexte sanitaire.

Pour rappel, deux jours devaient être consacrés à la sensibilisation des scolaires, avec une vingtaine de stands animés, six ateliers, un spectacle et des jeux inter-stand. Une inauguration avec les élus et le grand public était également prévue avec une visite des stands et une conférence sur la biodiversité.



Après une 1ère édition en Côte-d'Or, cette édition devait se dérouler dans l'Yonne, au jardin de l'Octroi à Saint-Florentin, où la ville et la Communauté de Communes Serein et Armançe auraient mis à disposition des moyens humains et matériels (barnums et autres équipements) pour la manifestation prévue intégralement en plein air. Situé entre deux bras de l'Armançe et à proximité du port du canal, le site est idéal pour aborder l'eau sous tous ses angles !

L'événement a été reprogrammé les jeudi 3 et vendredi 4 juin 2021.



Le Jardin de l'Octroi à Saint-Florentin (89)

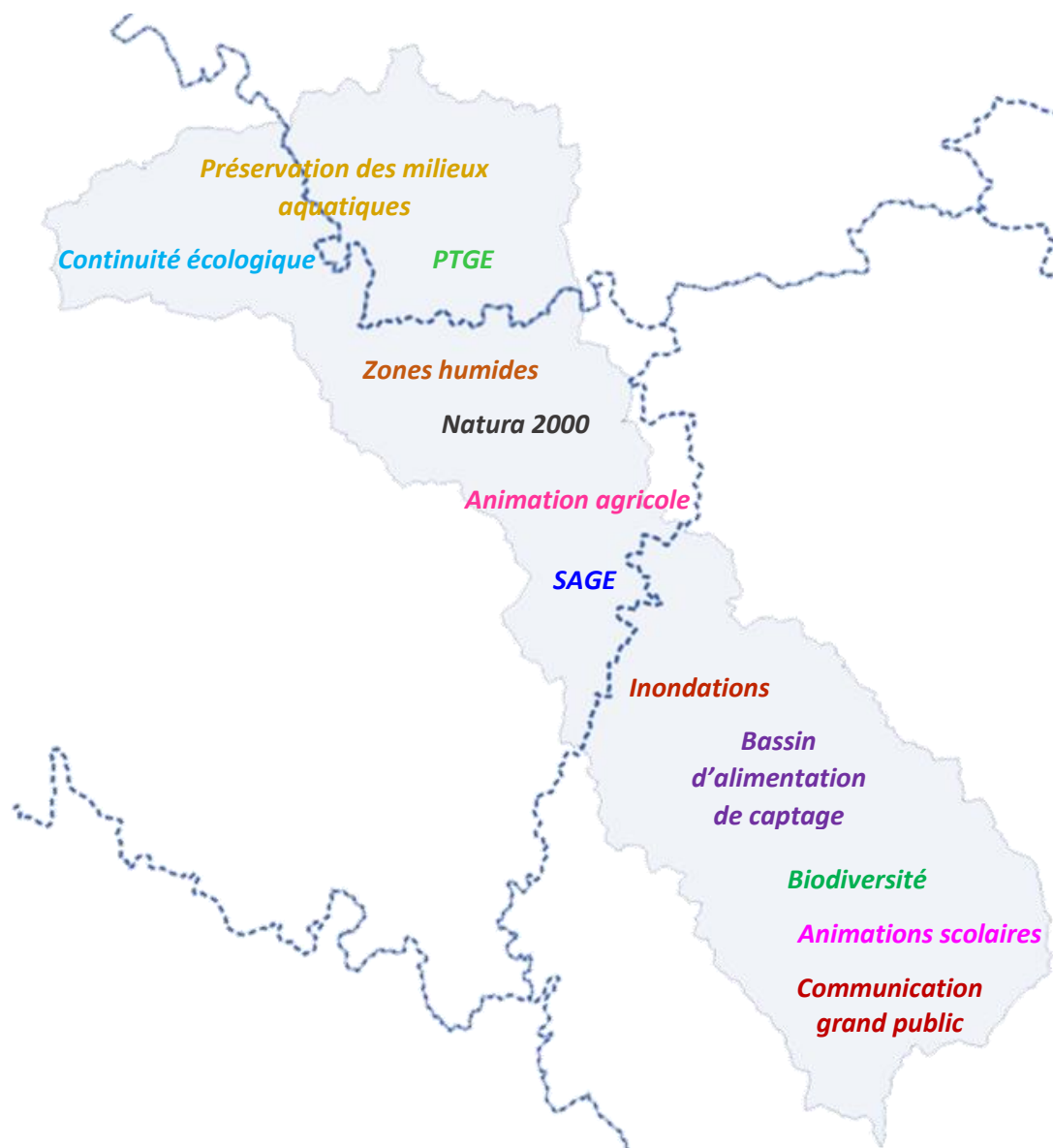
Nos principaux partenaires institutionnels et financiers



Portfolio



« Transmettre des rivières et des terres vivantes aux générations futures »



Siège du SMBVA : 58 Ter, rue Vaucorbe
89 700 Tonnerre

Tel : 03 86 55 40 00

Fax : 03 86 75 11 41

& Antenne Côte-d'Or : 1, rue du Parc des Sports
21 150 Venarey-les Laumes

www.bassin-armancon.fr